MALACHIE

INTRODUCTION

MALACHIE se trouve nommé dans l'hébreu, מלאכי *Malaki,* et saint Jérôme avait exprimé ainsi ce nom, comme on le voit dans son commentaire, où il insiste beaucoup sur ce mot, qui alors signifie simplement *angelus meus,* mon ange, au lieu que מלכיאה *Malakiah*, ou, selon la prononciation latine, *Malachias,* signifierait *angelus Domini*, l'ange du Seigneur ; mais c'est toujours au fond le même sens. Nous suivrons ici l'usage en disant en français *Malachie*. Ce prophète est le dernier de tous. Il paraît avoir prophétisé après le rétablissement du temple, et dans un temps où il y avait d'assez grands désordres parmi les prêtres et parmi le peuple ; ce qui donne lieu de croire que ce fut après Aggée et Zacharie, et vers le temps de Néhémie. Les exégètes croient qu'il prophétisa vers 432. Malachie s'élève en plus d'un endroit (1) contre les prêtres qui déshonoraient le nom du Seigneur, et qui violaient l'alliance qu'ils avaient faite avec lui. Néhémie trouva aussi plusieurs abus parmi les ministres du Seigneur (2). Le prophète reproche aux enfants de Juda d'avoir épousé des femmes étrangères (3), et d'avoir de la dureté envers leurs frères (4) ; il attaque leur trop grande facilité à se divorcer (5), leur négligence à payer les dîmes et les prémices (6), leurs murmures contre la justice de Dieu (7). On voit sous Néhémie (8) les mêmes dérèglements. Ce sont ces différents rapports entre le temps de Malachie et le temps de Néhémie, qui donnent lieu de croire que Néhémie et Malachie étaient contemporains.

Les prophéties de Malachie forment un tout complet où l'on peut voir, si l'on veut, deux parties : Dieu figuré comme maître et comme père, I-II, 16 ; Dieu comme juge, II, 17-IV.

Le style du prophète a de la vigueur, et se rapproche plus qu'Aggée et Zacharie de la belle littérature hébraïque.

Première partie. — Le prophète reproche d'abord aux enfants d'Israël et de Juda leur ingratitude. Le Seigneur a aimé Jacob, et il a haï Esaü : et cependant il n'a reçu de la maison de Jacob ni la crainte ni le respect qu'elle lui devait. Les prêtres n'ont pas été plus fidèles que le peuple. Les offrandes qu'on présente au Seigneur n'ont pas les conditions qu'il exige. Dieu annonce que le temps viendra où son nom sera exalté parmi les nations depuis l'Orient jusqu'à l'Occident, et qu'alors on lui offrira en tout lieu une oblation pure. Il continue de reprocher aux enfants de Jacob les outrages qu'ils lui font par leurs offrandes vicieuses, et de leur annoncer que le temps viendra où son nom sera respecté dans toutes les nations (chap. I). Il déclare à ses prêtres que, s'ils ne l'écoutent point, ses malédictions tomberont sur eux. Il leur reproche de

---

(1) *Malach.* I. 6. *et seqq. et* I. 1. *et seqq.* — (2) *Nehem.* II. 12 ; XIII. 4. 5. — (3) *Malach.* II. 11. — (4) *Malach.* II. 10. *et* III. 5. — (5) *Malach.* II. 14. — (6) *Malach.* III. 10. — (7) *Malach.* II. 17 ; III. 14. 15. — (8) *Nehem.* V. 1. *et seqq.* ; IX. 1 *et* 2 ; XIII. 10. 17. 19. 23.

violer l'alliance qu'il a faite avec Lévi. Il s'adresse ensuite aux enfants d'Israël et de Juda, et leur reproche de s'allier à des femmes étrangères, de répudier leurs femmes légitimes, de l'accuser d'injustice dans la dispensation des biens et des maux de cette vie (chap. II). Il prédit la venue du précurseur du Messie, et celle du Messie même. Il annonce ce premier avènement du Messie comme formidable. Le Messie sera au milieu de son peuple comme un feu qui fond les métaux. Il purifiera ceux qu'il a choisis pour les substituer aux enfants de Lévi ; et le sacrifice, qui sera alors offert au Seigneur par les enfants de Juda et par les habitants de Jérusalem, lui sera agréable. Le Seigneur sera lui-même juge et témoin contre les méchants. Il exhorte les enfants de Jacob à se convertir. Il leur reproche de ne pas lui offrir fidèlement les dîmes et les prémices, et de blasphémer contre sa providence.

Seconde partie. — Il leur déclare que le jour viendra où il exercera ses jugements, et où ils reconnaîtront quelle différence il y a entre le juste et l'impie (chap. III). Il continue d'annoncer le jour terrible où il exterminera les impies. Alors le Soleil de justice se lèvera pour ceux qui craindront le nom du Seigneur, et ils trouveront le salut sous ses ailes. Il exhorte les enfants de Jacob à se souvenir de la loi de Moïse. Enfin, il leur promet de leur envoyer le prophète Elie avant le grand e terrible jour de ses vengeances, pour les convertir et prévenir ainsi en leur faveur l'anathème dont il frappera la terre à sa venue (chap. IV).

On peut distinguer dans la prophétie de Malachie trois objets principaux : la prédiction de l'établissement d'un sacrifice nouveau offert dans toutes les nations ; l'annonce de l'avènement du précurseur du Messie, et du Messie même ; la promesse de la mission d'Elie, et de la conversion future des Juifs.

Après avoir reproché aux prêtres de son peuple leur négligence et leur avarice, le Seigneur, continue ainsi (1) : *Vous ne me plaisez point ; et je ne recevrai plus de vos mains aucune oblation. Mais depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, mon nom sera grand parmi les nations, et, dans tous les lieux, on m'offrira un sacrifice de bonne odeur* (2) *et une oblation pure; car mon nom sera grand parmi les nations, dit le Dieu des armées..... Je suis le grand roi, et mon nom sera craint et respecté parmi les nations.* Il y a plusieurs choses importantes à remarquer dans cette prophétie.

1° Il est clair que Dieu oppose ici le sacrifice nouveau aux sacrifices anciens, comme étant incompatible avec eux ; qu'il rejette ces derniers pour leur substituer celui qu'il annonce. Ce sacrifice nouveau ne doit donc pas être un simple sacrifice intérieur et spirituel, car un tel sacrifice n'est pas opposé aux sacrifices de la loi ; il en est au contraire l'âme et l'esprit. Et les justes de l'Ancien Testament unissaient toujours ces deux espèces de sacrifices, les dispositions intérieures, et l'oblation extérieure de la victime.

2° Dieu oppose le sacrifice nouveau à ceux qui étaient commandés par la loi, en ce qu'il sera offert partout, au lieu que les autres ne pouvaient être offerts que sur un seul autel et dans un seul temple. Il est donc évident qu'il parle d'un sacrifice proprement dit ; autrement, il n'y aurait aucune merveille que l'on offrît à Dieu des prières dans tous les lieux; et la liberté de l'invoquer dans toutes les nations n'empêcherait pas que les victimes extérieures ne fussent toujours réservées à un seul autel et à un seul temple.

3° Dieu veut donner une marque à laquelle on reconnaîtra qu'il sera adoré de tous les peuples, comme on reconnaissait auparavant qu'il était adoré du peuple juif; et il donne le sacrifice universel pour cette marque, comme les sacrifices offerts par les Juifs à Jérusalem étaient la marque du culte suprême qu'ils lui rendaient. Si l'on réduit à de simples prières et à un culte invisible le sacrifice des nations, il est beaucoup

---

(1) *Malach.* I. 10. 11. 14. — (2) Vulg. *sacrificatur.* Heb. מקטר *adoletur.*

moins évident que Dieu soit aussi grand parmi elles qu'il l'était parmi les Juifs. La suprême adoration ne se marque que par le sacrifice ; elle ne devient publique que par un sacrifice public ; et si les nations n'ont point cette preuve que Dieu est le grand Roi qu'elles servent, et que son nom est craint et respecté parmi elles, la religion des anciens Juifs paraîtra mieux attestée ; et ce sera encore le privilège de la Judée que Dieu y soit connu, et l'avantage particulier du peuple d'Israël que son nom y soit grand. Toute religion doit avoir un sacrifice réel, aussi bien qu'un réel sacerdoce. C'est lui ôter ce qu'elle a de plus grand et de plus majestueux, que de lui ôter le témoignage public d'une adoration infinie ; et c'est la priver de ce témoignage public que de la réduire à de simples désirs, et de lui refuser la consolation d'offrir à Dieu une victime réelle.

4° Le prophète ne veut pas simplement dire que les nations se convertiront, et quitteront leurs idoles ; il entend et il annonce quelque chose de plus. L'oblation d'un sacrifice parmi les nations suppose que Dieu aura parmi elles des prêtres et des lévites, qui lui offriront ce que le peuple seul ne saurait offrir, comme les prêtres et les lévites immolaient, parmi les Juifs, ce que les simples particuliers n'avaient pas droit d'immoler. C'est confondre deux choses très différentes, que de confondre le sacrifice universel des gentils avec leur conversion. C'est ôter à la venue du Messie la preuve la plus évidente, que de supprimer le sacrifice public qui doit lui servir de témoignage dans tous les lieux. C'est rétablir les sacrifices de l'ancienne loi, que de refuser à l'église chrétienne un sacrifice réel ; car il n'est pas possible de ne pas recourir à des signes, si l'on n'a pas la vérité ; et si Jésus-Christ ne s'offre point par les mains de ses ministres, il faut représenter son sacrifice passé par les mêmes victimes qui autrefois le prédisaient.

Il est donc certain que le sacrifice universel prédit par Malachie est un sacrifice visible, constituant une partie, et la plus essentielle, de la religion publique ; et qu'il est un témoignage extérieur que Dieu est véritablement grand parmi les gentils, puisqu'ils lui offrent dans tous les lieux une victime pure, et que, par cette action qui renferme l'adoration suprême, ils le reconnaissent pour l'unique Dieu.

Il ne reste plus, après cela, qu'à demander aux Juifs en quel lieu du monde il leur est permis de sacrifier ; et depuis quel temps ils ont perdu et l'autel et le temple où leurs pères le faisaient autrefois : et après leur réponse, il ne sera pas nécessaire de rechercher quel est le sacrifice qui s'offre partout. L'Eucharistie est le sacrifice unique, mais universel des nations ; et, d'une extrémité du monde à l'autre, elle est une preuve que *le nom de Dieu est grand et terrible parmi tous les peuples.* Ainsi la preuve que le Messie est venu, et que Jésus-Christ est le Messie, est aussi claire qu'il est évident que les Juifs sont sans sacrifice, et que les gentils en ont un qui s'offre dans tous les lieux. Il n'est plus question de l'ancien sacerdoce ; le temps des victimes qui ne pouvaient purifier ceux qui les offraient est passé. Une *oblation pure,* dont la sainteté est indépendante des prêtres et du peuple, et qui, par conséquent, est toujours agréable aux yeux de Dieu, a succédé aux figures qui la promettaient. Il n'y a plus de changement à attendre, puisque les signes qui cachaient la vérité ont disparu, et qu'on ne retournera pas à des ombres après qu'elle s'est montrée. Il faut donc nécessairement que tout soit accompli, et que désormais l'espérance des Juifs ne soit qu'une illusion et un aveuglement.

Mais voici encore une nouvelle preuve bien capable de dissiper leur aveuglement, et de leur faire connaître leur illusion, s'ils voulaient s'y rendre attentifs. *Je vais envoyer mon ange*, dit le Seigneur, *et il préparera la voie devant moi ; et aussitôt le Dominateur que vous cherchez, l'Ange de l'alliance que vous désirez, viendra dans son temple : le voici qui vient, dit le Dieu des armées* (1). Si nous demandons aux Juifs quel est le Dominateur qu'ils

(1) *Malach.* III. 1.

attendent, et quel est l'Ange dont ils désirent la venue, parce qu'il doit établir une alliance éternelle entre Dieu et eux, ils nous répondront aussitôt que c'est le Messie, et que de tels caractères ne peuvent convenir qu'à lui. Demandons ensuite au prophète quand il doit venir. Bientôt, dit-il ; car Dieu est près d'envoyer devant lui un précurseur qui annoncera sa venue ; et peu de temps après, il viendra lui-même, et on le verra dans son temple. Mais dans quel temple ? dans le temple unique du vrai Dieu, dans le temple de Jérusalem rebâti par Zorobabel, et reconstruit par Hérode. Ce temple ne sera point renversé que ce souverain Dominateur n'y soit venu ; Aggée l'a déjà dit, et Malachie le répète après lui et dans le même sens que lui. Mais quelle preuve en donne le prophète ? c'est qu'il vient incessamment : *Le voici qui vient, dit le Dieu des armées.*

N'est-il pas évident, en effet, que ce serait tromper les hommes, au lieu de les instruire et de les consoler par des prophéties, que de leur assurer que le Messie est près de venir, tandis qu'il serait éloigné de plus de deux mille ans ? En vain objectera-t-on que, selon le témoignage même de l'Ecriture, mille années ne sont devant Dieu que comme un jour (1). Il s'agit ici d'un temps fixé comme prochain après une longue attente ; il s'agit ici d'un temps attaché à deux circonstances, dont l'une le précède et l'autre le suit : l'une le précède, c'est l'avènement du précurseur ; l'autre le suit, c'est la ruine du temple. Dès que le temple est abattu, on peut être certain que le précurseur est venu, et que le Dominateur annoncé est Celui qui a paru entre l'avènement de ce précurseur et la ruine de ce temple. Jean-Baptiste a fait l'office de précurseur de ce Dominateur promis de Dieu ; Jésus-Christ a prouvé par ses miracles qu'il était lui-même ce Dominateur ; sa résurrection a mis le comble à cette preuve. Jean-Baptiste était donc le précurseur annoncé par Malachie, et Jésus-Christ est le Dominateur promis de Dieu.

En vain le Juif incrédule nous objectera-t-il ce que les disciples de Jésus-Christ objectèrent autrefois à Jésus-Christ même : *Pourquoi donc les docteurs disent-ils qu'il faut qu'Elie vienne auparavant* (2) ? Il est vrai que le Seigneur annonce en termes clairs et précis, par la bouche même de Malachie, l'avènement d'Elie : *Je vous enverrai,* dit le Seigneur, *le prophète, avant que le grand et terrible jour du Seigneur arrive ; et il réunira les cœurs des pères avec leurs enfants, et les cœurs des enfants avec leurs pères, de peur que je ne vienne, et que je frappe la terre d'anathème* (3). Mais Jésus-Christ même a répondu à cette objection : *Elie viendra,* dit ce divin Sauveur (4), *et il rétablira toutes choses ; mais je vous déclare qu'Elie est déjà venu, et qu'il n'a point été connu d'eux : ils l'ont traité comme il leur a plu, et il feront souffrir de même le Fils de l'homme.* Alors *ses disciples reconnurent,* dit l'évangéliste, *que c'était de Jean-Baptiste qu'il leur avait parlé.* Et dans une autre occasion, parlant au peuple, il avait déjà dit : *Jusqu'à Jean tous les prophètes et la loi ont prophétisé ; et si vous voulez prendre bien ce que je dis, c'est lui-même qui est cet Elie qui doit venir. Que celui-là l'entende, qui a des oreilles pour entendre* (5). L'ange qui avait annoncé à Zacharie la naissance de Jean-Baptiste, avait dit aussi de ce saint précurseur : *Il convertira plusieurs des enfants d'Israël au Seigneur leur Dieu, et il marchera devant Lui dans l'esprit et dans la vertu d'Elie pour réunir les cœurs des pères avec leurs enfants, et rappeler les incrédules à la prudence des justes, et préparer au Seigneur un peuple parfait et disposé à le recevoir* (6). Jean-Baptiste est donc venu dans l'esprit et dans la vertu d'Elie ; et, dans un premier sens, il est vrai de dire qu'il était lui même cet Elie qui devait venir. Le Messie devait être précédé d'un envoyé animé *de la vertu et de l'esprit d'Elie* ; et Jean-Baptiste était lui-même cet envoyé, qui devait paraître dans l'esprit et dans la vertu d'Elie, pour préparer les voies au Messie.

---

(1) *Psalm.* LXXXIX. 4. *et* II. *Petr.* III. 8. — (2) *Matth.* XVII. 10. — (3) *Mach.* IV. 5. 6. — (4) *Matth.* XVII. 11. *et seqq.* — (5) *Matth.* XI. 15. *et seqq.* — (6) *Luc.* I. 16. 17.

Mais les expressions du prophète annoncent Elie même en personne. et Jésus-Christ en convient : *Elie viendra*, dit le Sauveur, *et il rétablira toutes choses* (1). C'est aussi ce que l'Esprit saint annonce par la bouche de l'auteur de l'Ecclésiatique, qui, s'adressant à Elie même en personne, lui dit (2) : *Qui peut se glorifier comme vous ?..... vous qui avez été enlevé au ciel dans un tourbillon de feu et dans un char traîné par des chevaux ardents ; vous qui avez été destiné pour reprendre les prévaricateurs dans le temps prescrit, pour apaiser la colère du Seigneur avant que sa fureur s'enflamme* (3), *pour réunir le cœur des pères et des enfants, et pour rétablir les tribus de Jacob ? Heureux ceux qui vous verront, et qui seront honorés de votre amitié* (4)! Des exégètes ont soutenu aussi que ce prophète est l'un des deux témoins qui sont annoncés par saint Jean dans l'Apocalypse (5).

On peut remarquer dans la prophétie de l'auteur de l'Ecclésiastique, deux objets principaux de la mission d'Elie renfermés aussi dans la prophétie de Malachie, et dans celle de Jésus-Christ. Elie est destiné *pour reprendre les prévaricateurs,* et *pour rétablir les tribus de Jacob.* Il reprendra les chrétiens prévaricateurs ; il rappellera les Juifs incrédules. Ce n'est point à la seule maison d'Israël, aux seuls Juifs incrédules ; ce n'est point à la seule maison de Juda, au seul peuple chrétien, qu'il est promis et qu'il sera envoyé ; c'est à toute la famille de Jacob, à toute la postérité d'Abraham, aux deux maisons d'Israël et de Juda indistinctemet : MITTAM VOBIS ; c'est aux deux peuples, aux chrétiens prévaricateurs pour les reprendre, aux Juifs incrédules pour les rappeler. Lorsqu'il viendra, *il rétablira toutes choses,* dit Jésus-Christ : RESTITUET OMNIA. Il rétablira toutes choses, la foi dans les Juifs incrédules, la pureté de la foi et la vie de la foi dans les chrétiens prévaricateurs.

Il est destiné *pour reprendre les prévaricateurs,* ou, simplement et à la lettre, *pour reprendre* : AD REPREHENSIONES (6). Il est destiné pour reprendre les chrétiens qui se seront éloignés des sentiers de la justice et de la vérité, ceux dont les mœurs seront vicieuses et corrompues, ceux dont la foi ne sera pas entièrement pure ; ceux qui vivront dans ces jours *où l'iniquité s'étant multipliée, la charité sera refroidie,* et la foi devenue rare, en sorte que, selon l'expression de saint Augustin, à peine se trouvera-t-il alors un petit nombre de fidèles qui conservent une foi pure et sincère, et qui ne soit ni altérée ni souillée par le mélange d'aucune fausse opinion (7). Tous ceux qui se seront écartés de la règle pure de la foi, ou du sentier étroit de la justice, seront l'objet des reproches du prophète : AD REPREHENSIONES.

Il exercera ce ministère *au temps prescrit* : TEMPORIBUS CERTIS (8); ce temps prescrit nous est marqué par Malachie et par saint Jean. Il viendra, selon la prophétie de Malachie, *avant que le grand et terrible jour du Seigneur arrive :* ANTEQUAM VENIAT DIES DOMINI MAGNUS ET HORRIBILIS ; ou même, selon l'expression de l'hébreu, *aux approches de ce grand et terrible jour* (9) : ANTE FACIEM ADVENTUS DIEI DOMINI, MAGNI ET TERRIBILIS. Et toute la tradition enseigne aussi que, comme saint Jean-Baptiste a été le précurseur du premier avènement de Jésus-Christ, Elie sera de même le précurseur du dernier avènement de ce Dieu Sauveur. « Il est dit de Jean-Baptiste, » dit le pape saint Grégoire, « qu'il viendra dans *l'esprit de la vertu d'Elie,* parce que comme Elie préviendra le second avènement du Seigneur, Jean-Baptiste a de même prévenu le premier : *Qui idcirco venturus in spiritu et virtute Eliæ dicitur, quia sicut Elias secundum*

---

(1) *Matt.* XVII. 11. - *Marc.* IX. 11. — (2) *Eccli.* XLVIII. 4. 9. 10. 11. — (3) *Vulg.* In judiciis temporum lenire iracundiam Domini. Gr. Ἐν ἐλεγμοῖς εἰς καιροῦς κοπάσαι ὀργὴν πρὸ θυμοῦ. *Litt.* In regardutionibus in tempora definita, lenire iracundiam ante furorem. C'est ce que Vatable exprime ainsi : Qui ad reprehensiones temporibus certis adhibendas scriptus est, ad sedandam iram judicii divini priusquam exardescat. L'édition de Complute lit : Ὀργὴν κρίσεως Κυρίου. — (4) *Vulg.* Beati qui te viderunt, et in amicitia tua decorati sunt. *Gr.* Μακάριοι οἱ ἰδόντές σέ, καὶ οἱ ἐν ἀγαπήσει κεκυσμημένοι. *Litt.* Beati videntes te, et amicitia tua decorati. — (5) *Apoc.* XI. 3. *et seqq.* — (6) Ἐν ἐλεγμοῖς. — (7) *Aug. in Psalm.* VII. Ut aut non aut perpaucis..... tenatur et accipiatur sincera fides, et ab omnium pravarum opinionum labe purgata. — (8) Εἰς καιροῦς. — (9) לפני בוא יום יהוה הגדול והנורא

« *Domini adventum præveniet, ita Joannes prævenit primum* (1). » Ce que dit ici ce saint docteur, tous les pères l'ont pensé comme lui ; les interprètes qui sont venus après eux ont tenu le même langage : « Malachie annonce, » dit le P. de Carrières, « le jugement « dernier, qui sera précédé de la venue du prophète Elie (2). » L'abbé de Vence dit aussi que « le prophète Elie paraîtra peu de temps avant le dernier avènement du « Fils de Dieu (3). » Et l'opinion constante de la tradition sur ce point paraît appuyée non seulement sur l'expression même de la prophétie de Malachie, mais encore sur le texte douteux de saint Jean touchant la mission des deux témoins.

Nous sommes donc arrivés au dernier prophète, et, comme des voyageurs, après avoir parcouru de longues distances, nous pouvons jeter un coup d'œil sur ce que nous avons vu.

Tous les prophètes, depuis le premier jusqu'au dernier, nous annoncent donc Jésus-Christ ; tous nous conduisent à lui. Ils nous annonçent ses mystères, sa naissance, son ministère public, sa passion, sa mort, sa sépulture, sa résurrection, son règne ; la réprobation des Juifs, la vocation des gentils, les combats et les triomphes de son Eglise ; la ruine de l'idolâtrie ; la naissance et les progrès de l'incrédulité, les infidélités dont le peuple chrétien se rendra coupable ; les divers châtiments qui tomberont sur lui ; les effets admirables de miséricorde que Jésus-Christ fera éclater sur son peuple dans les derniers temps, la mission d'Elie, le rappel des Juifs, la persécution de l'Antéchrist, le dernier avènement de Jésus-Christ, la condamnation éternelle des réprouvés, la félicité éternelle des élus.

Nous avons exposé la succession et le caractère des prophètes que le Seigneur a suscités d'âge en âge, au milieu de son peuple : nous avons fait remarquer en général le double sens des prophéties, et les différentes méthodes que les pères ont suivies, dans la manière d'expliquer les oracles sacrés des prophètes.

Ensuite, nous avons essayé de prévenir les difficultés que l'on peut rencontrer dans l'étude des prophéties ; et pour cela, nous avons présenté diverses observations sur les précautions nécessaires pour bien prendre les paroles du texte sacré, pour bien saisir les pensées qu'elles renferment, pour bien discerner la liaison des différentes parties qui composent les discours des prophètes, et pour éviter les préjugés capables d'en faire méconnaître l'objet et le sens.

Après cela, prenant pour guides Jésus-Christ même, les apôtres, les saints pères, nous avons essayé d'exposer, dans un plus grand détail, les principes qui peuvent servir à l'intelligence du sens mystérieux des prophètes.

Jésus-Christ et son Eglise sont le grand objet des prophéties d'Isaïe ; nous l'avons montré par une multitude de témoignages de Jésus-Christ même et de ses apôtres.

Sur la prophétie de Jérémie, nous avons fait voir sous quels rapports le grand évènement de la captivité de Babylone, qui est l'objet principal de ce prophète, peut être la figure des vengeances que Dieu a exercées sur la nation juive depuis la mort de Jésus-Christ. Nous avons montré que, sous un autre point de vue, remarqué particulièrement par Origène et par saint Jérôme, les deux sœurs dont parle Jérémie, c'est-à-dire Israël et Juda, peuvent être considérés comme figures des deux peuples : Israël, figure du Juif incrédule, Juda, figure du peuple chrétien.

Nous avons fait observer que les deux sœurs Oolla et Ooliba, dont parle Ezéchiel, et qui sont Samarie et Jérusalem, ont aussi été regardées comme figures des deux peuples : Samarie, figure du peuple juif, et Jérusalem, figure du peuple chrétien. Nous avons fait remarquer que Samarie, par son schisme, peut aussi représenter particulièrement l'église grecque, et que, sous ce point de vue, les trois sœurs, Jérusalem, Sa-

---

(1) *Gregor. Homil.* VII. *in Evangel.* — (2) Préface du P. de Carrières, sur la prophétie de Malachie. — (3) Analyse de la prophétie de Malachie, par l'abbé de Vence, page 118.

marie et Sodome, dont le prophète annonce le renouvellement et la réunion, peuvent de même représenter trois peuples, l'église romaine, l'église grecque et la nation juive.

Sur la prophétie de Daniel, nous avons comparé l'établissement, les progrès et l'éternelle durée de l'empire de Jésus-Christ, avec l'établissement, les progrès et la ruine éternelle de l'empire ennemi de Jésus-Christ ; nous avons fait remarquer l'époque précise de la manifestation du Messie, vérifiée en la personne de Jésus-Christ, et les consolations préparées aux fidèles des derniers siècles, dans l'étonnante précision des prophéties qui regardent la persécution de l'Antéchrist.

Les prophéties des douze petits prophètes nous ont souvent donné lieu de rappeler et d'expliquer le grand principe de saint Jérôme et de tous les pères, que partout, dans les prophètes, Jérusalem et Juda représentent le peuple chrétien.

Nous avons fait remarquer dans la prophétie d'Osée la promesse du rappel des Juifs. Cette promesse nous a donné lieu d'étendre davantage et d'exposer dans un plus grand jour, par les seuls textes d'Osée même, le parallèle des deux maisons d'Israël et de Juda considérées comme figures des deux peuples : Israël, figure du Juif incrédule, et Juda, figure du peuple chrétien.

Nous avons montré dans la prophétie de Joël la promesse de l'effusion de l'Esprit de Dieu accomplie sur les disciples de Jésus-Christ, qui est lui-même le *Docteur de justice* annoncé par Joël ; nous y avons fait voir la prédiction du jugement que Jésus-Christ doit exercer au grand et terrible jour de son dernier avènement.

Nous avons montré que ce n'est qu'en la personne de Jésus-Christ et sous son règne, que se trouve vérifiée la prophétie d'Amos touchant la rétablissement de la maison de David et la conversion des gentils.

La prophétie d'Abdias nous a donné lieu de faire remarquer le parallèle qui se trouve entre la haine des Iduméens contre les enfants de Jacob et la haine des hérétiques contre les catholiques ; c'est encore un des points de vue que saint Jérôme nous découvre.

Nous avons montré dans Jonas une figure très expresse de Jésus-Christ, et dans la conversion des Ninivites le modèle d'une vraie pénitence.

Nous avons exposé et expliqué la célèbre prophétie de Michée touchant le lieu de la naissance de Jésus-Christ, et touchant la réprobation et le rappel des Juifs. Les textes de ce prophète nous ont encore donné lieu d'exposer le parallèle des deux maisons d'Israël et de Juda considérées comme figures des deux peuples ; nous y avons fait remarquer le parallèle qui se trouve entre l'expédition de Sennachérib sur la Judée, et l'irruption des Sarrasins sur la chrétienté.

La prophétie de Nahum nous a permis de faire remarquer la ruine du monde ancien au profit de la civilisation chrétienne.

La prophétie d'Habacuc nous a donné lieu de rappeler le parallèle qui se trouve entre les vengeances que Dieu a exercées sur les enfants de Juda par les armes des Chaldéens, et celles qu'il a exercées sur les Juifs depuis Jésus-Christ par les armes des Romains. Nous avons essayé de montrer dans le cantique d'Habacuc ce que Jésus-Christ a fait dans la plénitude des temps, en rachetant son peuple de l'esclavage du péché, et en lui donnant l'héritage des nations ; et ce qu'il fera à la fin des siècles en consommant pour toujours l'entière délivrance de son peuple.

La prophétie de Sophonie nous a donné occasion de montrer de nouveau, sous quel point de vue nous sommes en même temps l'objet et des menaces et des promesses faites à Jérusalem et à la maison de Juda : nous y avons fait remarquer sous quels rapports, selon la pensée de saint Jérôme, Ninive, d'abord convertie et ensuite ruinée, peut être considérée comme figure des nations converties à la foi, qui, dégénérant de leur première fidélité, viennent enfin à attirer sur elles les vengeances du Seigneur.

Nous avons insisté sur la célèbre prophétie d'Aggée touchant l'avènement du Mes-

sie, et nous avons montré que, de cette prophétie, il résulte que le Messie est venu, et que Jésus-Christ est le Messie.

Nous avons fait remarquer les prophéties de Zacharie qui regardent littéralement et immédiatement le Messie; nous en avons montré l'accomplissement en Jésus-Christ; nous avons expliqué celle qui le représente comme le Pasteur de son peuple; nous avons montré ce que signifie la rupture des deux houlettes de ce Pasteur; nous avons fait remarquer en cet endroit un texte important dont le sens littéral et unique fournit une des plus fortes preuves de l'allégorie des deux maisons d'Israël et de Juda considérées comme figures des deux peuples; nous avons montré que les promesses faites à Jérusalem appartiennent à l'église chrétienne; qu'elles ont eu sur elle un premier accomplissement au temps du premier avènement du Sauveur, et que c'est aussi sur elle et au dernier avènement de Jésus-Christ qu'elles auront leur entier accomplissement.

Enfin, dans la prophétie de Malachie nous venons de montrer que la prédiction de l'établissement d'un sacrifice nouveau offert dans toutes les nations, l'annonce de l'avènement du précurseur du Messie, et du Messie même, et la promesse même de la mission d'Elie, forment trois preuves qui démontrent invinciblement que le Messie est venu, et que Jésus-Christ est le Messie.

Après avoir ainsi reconnu Jésus-Christ et son Eglise dans tous les prophètes, nous pouvons donc bien dire maintenant ce que Philippe disait autrefois à Nathanaël : *Celui de qui Moïse a écrit dans la loi, celui dont les prophètes ont parlé, nous l'avons trouvé dans la personne de Jésus de Nazareth, fils de Joseph;* QUEM SCRIPSIT MOYSES IN LEGE, ET PROPHETÆ, INVENIMUS JESUM FILIUM JOSEPH A NAZARETH (1). Ce Libérateur promis au premier homme dès le jour de sa chute (2); ce fils promis successivement à Abraham, à Isaac, à Jacob (3), et à qui doit être transmis le sceptre de Juda (4); cette étoile qui, selon Balaam, sortira de Jacob (5); ce prophète qui, selon Moïse, s'élèvera du milieu d'Israël (6); ce Christ, dont Anne, mère de Samuël, annonce la puissance (7); ce fils promis à David par Nathan (8); ce Roi puissant à qui David consacre ses ouvrages (9); ce Fils de Dieu dont David peint les abaissements (10); ce Fils de l'homme dont il a célébré la gloire (11); ce rejeton de Jessé, cet Emmanuel, dont Isaïe a marqué la naissance miraculeuse (12); ce germe de justice dont Jérémie a annoncé le règne (13); ce Pasteur unique que le Seigneur a promis par la bouche d'Ezéchiel (14); ce Fils de l'homme dont Daniel a prédit le règne éternel (15); ce Christ dont il a annoncé la manifestation (16); ce vrai David dont Osée a parlé (17); ce Docteur de justice annoncé par Joël (18); ce fils de David en qui devait être relevée la maison de David, selon la prophétie d'Amos (19); ce Christ du Seigneur qui doit régner seul éternellement avec Dieu son Père, selon la prophétie d'Abdias (20); ce Maître et Docteur des nations figuré dans la personne de Jonas (21); ce Dominateur d'Israël qui devait sortir de Bethléhem, selon la prophétie de Michée (22); ce Dieu des armées dont Nahum a annoncé les vengeances (23); ce Christ du Seigneur avec qui le Seigneur devait sortir pour le salut de son peuple, selon la prophétie d'Habacuc (24); ce Roi d'Israël qui doit un jour par sa présence affranchir de tous maux son peuple, selon la prophétie de Sophonie (25); ce Désiré de toutes les nations qui devait honorer de sa présence le temple bâti par Zorobabel, selon la prophétie d'Aggée (26); ce Germe qui devait être

---

(1) *Joan* I. 45. — (2) *Gen.* III. 15. — (3) *Gen.* XII. 2. *et* 3; XVIII. 17. *et* 18; XXII. 16. *et seqq.*; XXVI. 3. *et seqq.*; XXVIII. 13. *et seqq.* — (4) *Gen.* XLIX. 8. *et seqq.* — (5) *Num.* XXIV. 16. *et seqq.* — (6) *Deut.* XVIII. 15. *et seqq.* — (7) I. *Reg.* II. 8. *et seqq.* — (8) II. *Reg.* VII. 12. *et seqq.* — (9) *Psalm.* XLIV. 2. *et seqq.* — (10) *Psalm.* XXI. 2. *et seqq.* — (11) *Psalm.* CIX. 1. *et seqq.* — (12) *Isai.* VII. 14. *et* XI. 1. — (13) *Jerem.* XXIII. 5. *et* XXXIII. 15. — (14) *Ezech.* XXXIV. 23. *et* XXXVII. 24. — (15) *Dan.* II. 44. *et* VII. 13. 14 — (16) *Dan.* IX. 24. *et seqq.* — (17) *Osee.* III. 5. — (18) *Joel.* II. 23. — (19) *Amos.* IX. 11. — (20) *Abdias*, ℣. 21. (21) *Jonas.* II. 2. *et seqq.* — (22) *Mich.* V. 2. — (23) *Nahum.* III. 5. — (24) *Habac.* III. 13. — (25) *Sophon.* III. 15. — (26) *Agg.* II. 8.

le serviteur du Seigneur, et qui devait lui bâtir un temple, selon la prophétie de Zacharie (1) ; enfin, ce Dominateur, cet Ange de l'alliance qui devait venir dans le temple bâti par Zorobabel, selon la promesse de Malachie (2), nous l'avons trouvé dans la personne de Jésus de Nazareth, fils de Joseph (3) : *Quem scripsit Moyses in lege, et prophetæ, invenimus Jesum filium Joseph a Nazareth.* En vain, le Juif incrédule nous répondra-t-il ce que Nathanaël répondit à Philippe : *Peut-il venir quelque chose de bon de Nazareth ?* En vain nous objectera-t-il le scandale de la croix et des humiliations de notre Dieu. Nous lui dirons ce que Philippe dit à Nathanaël : *Venez, et voyez :* VENI, ET VIDE. Vous êtes vous-même convaincu de la certitude et de la divinité des oracles sortis de la bouche de Moïse et des prophètes ; venez donc, et voyez si ces divins oracles n'ont pas eu leur accomplissement dans ce Jésus de Nazareth que vous avez rejeté ; voyez si ces divins oracles pouvaient être plus exactement accomplis qu'ils ne l'ont été en ce Jésus de Nazareth que vos pères ont crucifié, et dont les prophètes mêmes avaient annoncé la mort : *Veni, et vide.* Nous le dirons de même à tous ceux qui refusent de croire en Jésus-Christ. Les oracles sacrés que nous vous proposons n'ont pas été supposés par nous ; ce sont nos ennemis mêmes qui en sont les dépositaires ; les oracles de Dieu leur ont été confiés ; et c'est de leurs mains que vous les recevrez. Venez donc, et voyez si ces oracles dont vous contestez la divinité n'ont pas eu leur accomplissement exact dans Celui en qui nous croyons ; voyez si des prophéties si exactement accomplies ne doivent pas avoir été dictées par l'Esprit de Dieu ; voyez si ce Libérateur que les oracles divins ont annoncé, et à qui ils attribuent des titres augustes qui n'appartiennent qu'à Dieu, ne doit pas être lui-même Dieu : *Veni, et vide.*

---

(1) *Zach.* III. 8. *et* VI. 12. — (2) *Malach.* III. 1. — (3) *Jean.* I. 45. 46.

CHAPITRE PREMIER

Ingratitude des enfants d'Israël envers le Seigneur. Mépris des prêtres à l'égard de son autel. On lui offrira en tout lieu une oblation pure. Son nom sera respecté parmi les nations.

1. Onus verbi Domini ad Israel in manu Malachiæ.

2. Dilexi vos, dicit Dominus, et dixistis : In quo dilexisti nos ? Nonne frater erat Esau Jacob? dicit Dominus ; et dilexi Jacob,

3. Esau autem odio habui, et posui montes ejus in solitudinem, et hereditatem ejus in dracones deserti.

1. Reproches du Seigneur, adressés à Israël par le ministère de Malachie.

2. Je vous aimés, dit le Seigneur, et vous avez dit : Quelles marques nous avez-vous données de cet amour ? Ésaü n'était-il pas frère de Jacob ? dit le Seigneur ; et cependant j'ai aimé Jacob,

3. Et j'ai haï Ésaü : j'ai réduit ses montagnes en une solitude, et j'ai abandonné son héritage aux dragons des déserts.

COMMENTAIRE

℣. 1. Onus verbi Domini ad Israel, in manu Malachiæ. Comme nous l'avons dit dans l'introduction, saint Jérôme, dans sa traduction et dans son commentaire, lit toujours simplement *Malachi*, et non pas *Malachias*. Le premier signifie *mon ange ;* et le second, *l'ange du Seigneur*. Les Septante (1) : *Élévation de la parole du Seigneur sur Israël, dans la main de son ange*. Ces derniers mots ont donné occasion à quelques anciens, comme à Origène (2), de croire que le prophète que nous entreprenons d'expliquer, était un ange descendu du ciel. Les autres interprètes grecs avaient traduit *Malachi*, comme saint Jérôme. Le Seigneur fait ici de grands reproches aux prêtres, et en général à tous les Israélites, sur leur négligence à le servir, et à lui offrir des victimes et des offrandes conformes à la loi ; et sur leur ingratitude à reconnaître l'amour qu'il avait toujours eu pour eux. Il les menace de les rejeter, et de choisir un autre peuple et d'autres sacrifices.

℣. 2. Dilexi vos, dicit Dominus, et dixistis : In quo dilexisti nos ? Dieu, justement irrité de l'ingratitude de son peuple, lui reproche son peu de reconnaissance pour tant de marques d'amour qu'il lui a données. Ce peuple insolent lui demande en quoi donc il l'a tant aimé ? Il ne faut pas croire que les Israélites aient jamais porté l'outrage jusqu'à proférer ces paroles : *In quo dilexisti nos ?* Mais le Seigneur exprime le sentiment de leur cœur (3) ; il développe leur pensée, il l'interprète. N'est-ce pas me demander en quoi je vous ai témoigné de l'amitié, que d'oublier mes bienfaits, que de me servir comme vous faites, que de m'offrir tout ce que vous avez de plus vil, que de témoigner tant d'indifférence pour mon culte, et pour ma gloire ? Il est très ordinaire dans l'Écriture, de faire dire aux personnes ce qu'elles ont simplement pensé, ou ce qu'elles n'ont dit qu'indirectement. Par exemple, on fait dire à l'impie, qu'il n'y a point de Dieu, parce qu'il agit comme s'il n'y croyait point.

℣. 3. Dilexi Jacob, Esau autem odio habui. Ces deux frères m'appartenaient également. Tous deux fils d'un homme selon mon cœur, j'aurais pu les rendre également heureux, ou les abandonner tous les deux ; cependant j'ai aimé Jacob, et j'ai haï Ésaü. Ce dernier était l'aîné, le bien-aimé de son père ; je n'ai pas laissé de lui préférer Jacob. J'ai transporté à Jacob les droits et les prérogatives de premier-né ; je lui ai donné une postérité nombreuse, un excellent pays, l'empire sur son frère ; et, par-dessus tout, je me suis manifesté à sa famille, je l'ai choisie pour mon peuple particulier ; j'ai habité dans Jacob et j'ai régné dans Israël. Voilà ce que j'ai fait pour Jacob, tandis que je dépouillais Ésaü des droits attachés à sa naissance, que je lui donnais une terre stérile et brûlée, et que je soumettais sa postérité à l'empire de Juda : Et vous osez me demander, après cela, quelles marques je vous ai

(1) Λῆμμα λόγου Κυρίου ἐπὶ τὸν Ἰσραὴν ἐν χειρὶ ἀγγέλου αὐτοῦ.

(2) *Vide Hieron. Præfat. in Malach.*

(3) *Theodoret. hic.* Οὐκ ὡς ἐρωτήσεως τοιαύτης ὑπὸ τοῦ λαοῦ γενομένης τέθεικεν. Ἀλλὰ τὸ ἄγνωμον αὐτῶν τῆς διανοίας ἐλέγχει. *Vide et ad ℣. 6.* Οὐκ ἐπειδὴ ῥήμασι τοιοῦτοις ἐπέχρηντο, ἀλλὰ ἐπειδὰ λογισμοῖς τοιοῦτοις ἐκέκτηντο.

données de mon amour ? Ai-je cessé un seul moment de vous donner des preuves de ma prédilection ? Où est la nation pour qui j'aie fait ce que j'ai fait pour vous ?

Saint Paul, dans l'épître aux Romains (1), cite ce passage, pour montrer que l'élection ou la réprobation que Dieu fait des hommes, précède toutes leurs actions bonnes ou mauvaises : *Rébecca*, dit-il, *avait encore dans son sein les deux jumeaux, fils de notre père Isaac ; et avant qu'ils fussent nés, ni qu'ils eussent fait aucune œuvre bonne ou mauvaise, afin que le décret de Dieu subsistât, suivant le choix qu'il avait fait, le Seigneur dit à Isaac, non en vertu des œuvres de ces deux enfants, mais à cause de sa vocation, que l'aîné serait soumis au cadet ; suivant qu'il est écrit : J'ai aimé Jacob, et j'ai haï Ésaü.* Non pas que Dieu haïsse sa créature, sans autre motif que sa volonté ; nous savons qu'il ne hait rien de ce qu'il a produit (2) : *Diligis enim omnia quæ sunt, et nihil odisti eorum quæ fecisti.* Mais il haïssait dans Ésaü un mal qui y était déjà ; les mauvaises inclinations, et le mal qu'il prévoyait qu'il devait faire, selon saint Jérôme (3) et Théodoret (4). Ou plutôt, Dieu nous représentait ces deux frères comme la figure des élus et des réprouvés, ainsi que saint Paul et, après lui, saint Augustin (5), et la plupart des saints pères l'ont enseigné. Jacob, prévenu des grâces et des bienfaits de Dieu, préféré à son frère même avant qu'il fût né, représente les élus, que Dieu tire de la masse de corruption, par un pur effet de sa miséricorde toute gratuite, pendant qu'il y laisse les réprouvés, par un effet non moins équitable de sa justice. Ésaü représente ces derniers, sans toutefois qu'on en puisse conclure qu'il ait été véritablement haï et réprouvé. Autre chose est d'être figure et symbole, autre chose d'être réellement ce qu'on représente. Jésus-Christ s'est chargé de la figure du péché, sans être pécheur. Moïse, exclu de la terre Promise, est le symbole des Juifs réprouvés, quoiqu'il fût l'homme du Seigneur et son ami, qui lui parlait face à face. L'Écriture dit que Jacob haïssait Lia, parce qu'il l'aimait moins que Rachel ; et Jésus-Christ veut que nous haïssions nos parents, c'est-à dire, que nous les aimions moins que nous n'aimons Dieu.

POSUI MONTES EJUS IN SOLITUDINEM, ET HEREDITATEM EJUS IN DRACONES DESERTI. Les Iduméens furent ravagés par l'armée de Nabucodonosor, cinq ans après la prise de Jérusalem, ainsi qu'on l'a montré sur Abdias (6) et sur Ézéchiel (7). Leur pays, stérile de lui-même, devint comme un désert, et fut presque abandonné par ses propres habitants, dont la plupart se jetèrent dans les terres de Juda, qui étaient alors sans maîtres et sans habitants, parce que le peuple était captif en Chaldée. Cependant peu à peu l'Idumée se repeupla ; et ses habitants se flattaient de rétablir leurs villes et de se relever de leurs pertes. C'est ce que le prophète marque ici par ces paroles : ℣. 4. *Destructi sumus : sed revertentes, ædificabimus quæ destructa sunt.* Les Juifs, jaloux de ces avantages d'Ésaü, tout petits qu'ils étaient, en prenaient occasion de dire en eux-mêmes : Que Dieu a-t-il fait pour nous, qu'il n'ait pas fait aussi pour d'autres ? Sommes-nous plus privilégiés que les Iduméens, que les Moabites ou les Ammonites ? Ces derniers ne sont-ils pas rentrés dans leurs pays, aussi bien que nous ? Malachie leur répond que la différence entre Juda et ces peuples est grande ; que Juda subsistera, réussira, se fortifiera et dominera, pendant que ces autres peuples tomberont, seront assujettis et enfin exterminés : *Ipsi ædificabunt, et ego destruam ; et vocabuntur termini impietatis, etc.* Les Septante (8) traduisent ainsi ce verset : *J'ai ordonné que leurs confins soient désolés, et que leur héritage soit comme les maisons du désert.* Mais l'hébreu (9) porte comme la Vulgate, que Dieu a abandonné les montagnes d'Idumée à la désolation, et leurs *héritages aux dragons,* aux serpents, aux reptiles du désert.

---

(1) *Rom.* IX. 11. 12. 13. Rebecca ex uno concubitu habens Isaac patris nostri ; cum enim nondum nati fuissent, aut aliquid boni egissent, aut mali, ut secundum electionem propositum Dei maneret, non ex operibus, sed ex vocante dictum est ei : Quia major serviet minori ; sicut scriptum est : Jacob dilexi, Esau autem odio habui.

(2) *Sap.* XI. 25.

(3) *Hieron. hic.* Porro dilectio, et odium Dei, vel ex præscientia nascitur futurorum, vel ex operibus.

(4) *Theodoret. hic.* Τὸν μὲν γὰρ Ἠσαῦ ἐμίσησα, διὰ τὴν πονηρίαν τοῦ τρόπου, ἠγάπησα δὲ τὸν Ἰακώβ, ὡς ἀρετῆς ἐραστήν.

(5) *Vide Aug. lib.* I. *Operis imperfecti contra Julian. cap.* 133. *et* 141. *et lib.* V. *contra Julian. c.* 4. *et lib. de dono perseverantiæ, cap.* 14. *n.* 35. Prædestinatio sanctorum nihil aliud est : præscientia scilicet, et præparatio beneficiorum Dei, quibus certissime liberantur, quicumque liberantur, cæteri autem ubi nisi in massa perditionis justo divino judicio relinquuntur?

(6) *Vide Abdiam.* I.... 15. 16. 17. *et seqq.* - *Vide et Joseph. Antiq. lib.* X. *c.* 11.

(7) *Ezech.* XXV. XXXV. - *Amos.* I. 11. - *Isai.* XXI. - *Jerem.* XLIX...

(8) Ἔταξα τὰ ὅρια αὐτῶν εἰς ἀφανισμόν, καὶ τὴν κληρονομίαν αὐτοῦ εἰς δώματα ἐρήμου.

(9) אשיכ את הריו שממה ואת נחלתו לתנות מדבר Voyez de pareilles expressions *Isai.* XXXIV. 13. - *Jerem.* IX. 11. *et* 11. 37.

4. Quod si dixerit Idumæa: Destructi sumus, sed revertentes ædificabimus quæ destructa sunt: hæc dicit Dominus exercituum: Isti ædificabunt, et ego destruam; et vocabuntur termini impietatis, et populus cui iratus est Dominus usque in æternum.

5. Et oculi vestri videbunt, et vos dicetis: Magnificetur Dominus super terminum Israel.

6. Filius honorat patrem, et servus dominum suum. Si ergo pater ego sum, ubi est honor meus? et si Dominus ego sum, ubi est timor meus? dicit Dominus exercituum. Ad vos, o sacerdotes, qui despicitis nomen meum, et dixistis: In quo dexpeximus nomen tuum?

7. Offertis super altare meum panem pollutum, et dicitis: In quo polluimus te? In eo quod dicitis: Mensa Domini despecta est.

4. Si l'Idumée dit : Nous avons été détruits ; mais nous reviendrons, et nous rebâtirons ce qui a été détruit ; voici ce que dit le Seigneur des armées : Ils bâtiront, et moi je détruirai ; et ils seront appelés une terre d'impiété, et un peuple contre qui le Seigneur a conçu une colère qui durera éternellement.

5. Vous verrez ceci de vos propres yeux ; et vous direz alors : Que le Seigneur soit glorifié dans la terre d'Israël !

6. Le fils honore son père, et le serviteur révère son maître : si donc je suis votre père, où est l'honneur que vous me rendez ? et si je suis votre maître, où est la crainte que vous me devez? dit le Seigneur des armées. Je m'adresse à vous, ô prêtres qui méprisez mon nom, et qui dites : Quel est le mépris que nous avons fait de votre nom ?

7. Vous offrez sur mon autel un pain impur, et vous dites : En quoi vous avons-nous déshonoré ? En ce que vous avez dit : La table du Seigneur est méprisable.

COMMENTAIRE

℣. 4. ISTI ÆDIFICABUNT, ET EGO DESTRUAM. Les Iduméens se rétablirent dans leurs montagnes ; ils rebâtirent des villes ; mais le Seigneur suscita contre eux les Maccabées, qui les assujettirent, et les contraignirent même à recevoir la circoncision (1).

VOCABUNTUR TERMINI IMPIETATIS. Dieu les traitera comme des impies ; il fera éclater contre eux sa colère ; il appesantira sa main sur eux pour toujours : *Populus cui iratus est Dominus usque in æternum :* Un pays contre qui le Seigneur a conçu une haine irréconciliable.

℣. 5. VOS DICETIS : MAGNIFICETUR DOMINUS SUPER TERMINUM ISRAEL. Lorsque vous verrez ma vengeance contre l'Idumée, vous reconnaîtrez que je vous aime, vous me comblerez de bénédictions, et vous inviterez votre pays tout entier à me glorifier. L'hébreu (2) : *Que le Seigneur soit glorifié au-delà,* ou par-dessus, *les confins d'Israël !* Ou, suivant les Septante (3) : *Le Seigneur est glorifié au-dessus des limites d'Israël.* Il a fait éclater sa grandeur et sa force, non seulement chez son peuple, mais encore dans l'Idumée, en l'assujettissant à Israël.

℣. 6. SI PATER EGO SUM, UBI EST HONOR MEUS ? ET SI DOMINUS EGO SUM, UBI EST TIMOR MEUS ? Dieu prend quelquefois le nom de Père envers son peuple : *Israël est mon fils aîné,* dit-il dans Moïse (4) : *Et j'ai engendré, et j'ai élevé des fils,* dans Isaïe (5). Mais ordinairement, il prend le nom de maître, de Seigneur, de roi. Il exige le respect, la crainte, la soumission. Les patriarches l'appelaient leur *frayeur* (6) : *Juravit Jacob per timorem patris sui Isaac.* Le Seigneur dit qu'il a fait alliance avec Aaron ou Lévi ; qu'il lui a donné sa crainte, afin qu'il tremblât à son nom (7). Le caractère du culte et de la religion des Juifs, était la crainte (8) :

Judæicum ediscunt, et servant, ac metuunt jus.

℣. 7. OFFERTIS SUPER ALTARE MEUM PANEM POLLUTUM. Le nom de *pain* peut signifier ici tout ce qu'on offre dans le temple, et sur l'autel du Seigneur, animaux, pains, froment, liqueurs, ou autre chose. Tout cela était regardé comme le pain et la nourriture du Seigneur même. Les victimes sanglantes, dont on offrait les graisses et le sang sur l'autel, sont nommées dans Moïse (9), *le pain du Seigneur.* Au point de vue chrétien, nous déshonorons le pain de Dieu, et le corps de Jésus-Christ, dit saint Jérôme (10), lorsque nous nous approchons indignement de l'autel sacré, et que nous osons boire ce sang si pur avec une conscience impure. Et quoique nous ne soyons pas assez impies pour dire alors, que *la table du Seigneur est méprisable,* nous le disons néanmoins par la voix de nos dérèglements ; et l'indignité de notre vie est le déshonneur de cette table si sainte.

La dispensation de la parole divine, ajoute le même saint, peut encore s'appeler *la table du Seigneur,* puisque c'est par elle que l'on distribue le pain de la vérité qui nourrit les âmes. Le ministre de l'Église déshonore cette table et l'ex-

(1) I. *Macc.* v. 3. *et* II. *Macc.* x. 16. 17. - *Joseph. Antiq. l.* XIII. *c.* 17. Ὑρκανὸς δὲ ἅπαντας τοὺς Ἰουδαίους ὑποχείριους ποιησάμενος, ἐπέτρεψεν οὗτοις μένειν ἐν τῇ χώρᾳ, εἰ περιτέμνειντε τὰ αἰδοῖα, καὶ τοῖς Ἰουδαίοις νόμοις χρῆσθαι θέλοιεν, *etc.*

(2) יגדל יהוה מעל לגבול ישראל

(3) Ἐμεγαλύνθη Κύριος ὑπεράνω τῶν ὁρίων Ἰσραήλ.

(4) *Exod.* IV. 22.

(5) *Isai.* I. 2.

(6) *Genes.* XXXI. 42.

(7) *Malach.* II. 5.

(8) *Juvenal. Sat.* XIV.

(9) *Vide Levit.* III. 11. 16. - *Num.* XXVIII. 2. 24.

(10) *Hieron. in hunc locum.*

8. Si offeratis cæcum ad immolandum, nonne malum est? et si offeratis claudum et languidum, nonne malum est? Offer illud duci tuo, si placuerit ei, aut si susceperit faciem tuam, dicit Dominus exercituum.

9. Et nunc deprecamini vultum Dei ut misereatur vestri (de manu enim vestra factum est hoc), si quomodo suscipiat facies vestras, dicit Dominus exercituum.

10. Quis est in vobis qui claudat ostia, et incendat altare meum gratuito? Non est mihi voluntas in vobis, dicit Dominus exercituum, et munus non suspiciam de manu vestra.

8. Si vous présentez une hostie aveugle pour être immolée, n'est-ce pas un mal? que vous faites? si vous en offrez une qui soit boiteuse ou malade, n'est-ce pas encore un mal? Offrez ces bêtes à celui qui vous gouverne, pour voir si elles lui plairont, ou s'il vous recevra favorablement, dit le Seigneur des armées.

9. Étant donc coupables de toutes ces choses, offrez maintenant vos prières devant Dieu, afin qu'il vous fasse miséricorde, et qu'il vous reçoive enfin d'une manière plus favorable, dit le Seigneur des armées.

10. Qui est celui d'entre vous qui ferme les portes de mon temple, et qui allume le feu sur mon autel gratuitement? Mon affection n'est point en vous, dit le Seigneur des armées, et je ne recevrai point de présents de votre main.

COMMENTAIRE

pose aux mépris, si, dans la dispensation de ce pain spirituel, il cherche plutôt sa propre gloire que celle de Dieu. S'il pense plutôt à s'élever ou à s'enrichir dans le monde, qu'à gagner les âmes; s'il honore les riches, s'il néglige les pauvres, et s'il altère la pureté de la parole de Dieu pour flatter les grands du siècle : c'est alors qu'il déshonore Dieu, et qu'il fait injure à sa table sainte, traitant la vérité comme une chose profane, et un ministère tout divin comme un emploi humain et séculier.

La suite de ce chapitre fait voir que c'est principalement des victimes que Dieu se plaint. Il va nous apprendre en quoi consistait leur impureté.

℣. 8. Si offeratis cœcum ad immolandum, nonne malum est? Cette hostie n'est-elle pas mauvaise et souillée? Dieu voulait que toutes les victimes qu'on lui offrait, fussent sans défaut (1) : *Immaculatum offerel, ut acceptabile sit : omnis macula non erit in eo.* Il ne suffisait pas, pour les rendre agréables, qu'elles fussent bien conditionnées; il fallait que celui qui les offrait, y apportât de son côté des dispositions de pureté. On a vu dans Aggée (2), les reproches que le Seigneur fait aux Juifs de souiller leurs victimes par leurs impuretés; et l'inutilité des offrandes qu'ils lui avaient présentées avec de mauvaises dispositions. Il n'y a point de marque plus évidente d'une foi éteinte, que la négligence ou l'indifférence dans le service religieux, et il est étonnant que les Juifs, après tant de fléaux et d'afflictons, n'aient pas été plus exacts à s'acquitter de ce devoir. Clément d'Alexandrie (3), pour ridiculiser la religion des païens, et pour montrer que les prêtres n'avaient nulle foi en leurs dieux, rapporte les larcins qu'ils commettaient dans leurs sacrifices. *Après avoir bien rongé les cuisses de la victime jusqu'au haut,* dit le poète Phérécrate, *et après avoir bien aminci les reins de la victime, vous les offrez aux dieux, comme à des chiens; et après cela, ayant honte de vous-mêmes, vous essayez de pallier votre friponnerie par de vains artifices.* Le poète Eubule introduit Bacchus, qui se plaint qu'on ne lui offre que le sang et la vessie des victimes, et qu'on ne lui donne pas même la toile qui couvre l'estomac : *Car pour de bonnes victimes,* ajoute-t-il, *et des cuisses entières d'animaux, on ne m'en offre jamais.* Hésiode raconte de quelle manière Jupiter fut trompé par Prométhée, qui lui offrit des os, cachés sous de la belle graisse. *Après qu'ils ont offert sur l'autel,* dit Ménandre, *les os, la vessie du fiel, et le haut de l'épine qu'on ne peut manger, ils prennent le reste pour eux.* Le désordre que Malachie reproche ici aux Juifs, n'était guère moins grand, puisqu'ils n'offraient au Seigneur que ce qu'ils avaient de plus vil parmi les animaux.

Offer illud duci tuo, si placuerit ei, aut si susceperit faciem tuam. Les Juifs étaient alors sous des gouverneurs soumis aux rois de Perse. Si vous offrez à Dieu des choses dont vous n'oseriez faire présent à un homme de quelque considération, comment croyez-vous que Dieu les recevra?

℣. 10. Quis est in vobis qui claudat ostia, et incendat altare meum gratuito? Qui d'entre vous me sert dans un esprit désintéressé, sans rechercher les récompenses attachées à mon service? Ou : Y a-t-il quelqu'un parmi vous qui me serve, sans que je lui donne sa récompense? Est-ce pour rien que vous me servez? Pourquoi donc négligez-vous mon service, comme si vous serviez un maître avare? L'hébreu (4) : *Qui est-ce d'entre vous, et il fermera les portes; et il n'allumera point mon autel gratuitement?* Ceux d'entre vous qui ferment les portes du temple; ceux qui en sont les gardiens et les ministres, allument-ils le feu de mon autel pour rien? Ou mieux : *Qui d'entre vous fermera les portes? N'allumez plus sur mon*

(1) *Levit.* xxii. 22. - *Deut.* xv. 20. 21.
(2) *Agg.* ii. 14.
(3) *Clem. Alex. Stromat. Lib.* vi.
(4) מי גם בכם! ויסגר דלתים ולא תאירו מזבחי חנם

11. Ab ortu enim solis usque ad occasum, magnum est nomen meum in gentibus ; et in omni loco sacrificatur, et offertur nomini meo oblatio munda, quia magnum est nomen meum in gentibus, dicit Dominus exercituum.

12. Et vos polluistis illud in eo quod dicitis : Mensa Domini contaminata est ; et quod superponitur contemptibile est, cum igne qui illud devorat.

13. Et dixistis : Ecce de labore, et exsufflastis illud, dicit Dominus exercituum ; et intulistis de rapinis claudum et languidum, et intulistis munus : numquid suscipiam illud de manu vestra ? dicit Dominus.

11. Car depuis le lever du soleil jusqu'au couchant, mon nom est grand parmi les nations : et en tout lieu on m'offre des sacrifices, et on présente à mon nom une oblation toute pure, parce que mon nom est grand parmi les nations, dit le Seigneur des armées.

12. Et cependant vous avez déshonoré mon nom, en ce que vous dites : La table du Seigneur est devenue impure ; et ce que l'on offre dessus est méprisable, aussi bien que le feu qui le dévore.

13. Vous dites : Voilà le fruit de notre travail ; et cependant vous le rendez digne de mépris, dit le Seigneur des armées. Car vous m'avez amené des hosties boiteuses et malades qui étaient le fruit de vos rapines, et vous me les avez offertes en présent. Pensez-vous donc que je reçoive un tel présent de votre main ? dit le Seigneur.

COMMENTAIRE

autel un feu inutile. Les Septante (1) : *Parce que mes portes seront fermées en vous, et on n'allumera pas mon autel gratuitement.* Comme si Dieu menaçait les Juifs de fermer les portes de son temple, et de faire éteindre le feu de son autel ; en un mot, d'abolir les sacrifices et le temple. Ce qui revient parfaitement à ce qui suit : *Munus non suscipiam de manu vestra.*

℣. 11. AB ORTU ENIM SOLIS, USQUE AD OCCASUM, MAGNUM EST NOMEN MEUM IN GENTIBUS. Voilà deux points importants déclarés d'une manière qui ne peut être plus précise. Le premier, l'abolition des sacrifices et des cérémonies de l'ancienne loi. Le second, un sacrifice pur par excellence, offert au nom du Seigneur en tout lieu, au milieu des nations. La Synagogue réprouvée, l'Église choisie, l'inutilité des anciennes hosties pour le salut, le sacrifice de la loi nouvelle, seul agréable au Seigneur, l'étendue de l'Église dans toutes les nations et jusqu'aux extrémités du monde ; ce sont les titres authentiques de la religion chrétienne conservés par ses ennemis mêmes. Le sacrifice pur et sans tache, que toutes les anciennes figures n'ont fait que représenter d'une manière grossière et très imparfaite, est celui où nous renouvelons tous les jours, en tout lieu, plusieurs fois chaque jour, le sacrifice que Jésus-Christ fit de lui-même sur la croix à son Père. Les prêtres chrétiens offrent non pas un taureau, un mouton ou un bouc exempts des défauts exprimés dans la loi mosaïque ; mais la chair et le sang d'un Homme-Dieu ; d'un agneau divin, qui ôte les péchés du monde ; hostie toujours pure, toujours agréable, que le prêtre ou le peuple soient purs ou souillés ; parce qu'il n'emprunte sa pureté de personne, et qu'il n'est pas susceptible de souillure (2). Malheur toutefois à celui qui l'offre ou qui le reçoit, avec des mains ou dans une bouche souillées par le crime ! L'hostie, toute pure qu'elle est, ne le purifiera point ; elle sera pour lui un feu qui le consumera, et qui lui donnera la mort. L'expression hébraïque qu'on traduit ici par (3) *oblatio munda,* signifie les offrandes de grains, de farine, de pain et de vin, qu'on faisait sur l'autel ; comme pour désigner d'une manière encore plus expresse, le pain et le vin, qui servent de matière à la consécration du corps et du sang de Jésus-Christ (4).

℣. 12. DICITIS : MENSA DOMINI CONTAMINATA EST ; ET QUOD SUPERPONITUR CONTEMPTIBILE EST, CUM IGNE QUI ILLUD DEVORAT. Ils ne proféraient point ces paroles en public, mais dans leur cœur (5) ; et ils faisaient assez connaître par leur conduite, qu'ils regardaient la table où l'on offrait les pains de proposition, et l'autel des holocaustes où l'on offrait des victimes sanglantes, comme souillés, puisqu'ils avaient si peu de respect pour l'un et pour l'autre, qu'ils y offraient des pains et des hosties méprisables, et des choses de rebut : *Obtulistis de rapinis claudum, etc.* Voyez le verset 8. L'hébreu (6) : Vous avez souillé mon nom, en disant : *La table du Seigneur est souillée, et son fruit* (son revenu) *lui est une nourriture méprisable.* Les Septante (7) : *La table du Seigneur est souillée, et les nourritures qu'on met par dessus sont méprisées.*

℣. 13. ET DIXISTIS : ECCE DE LABORE ; ET EXSUFFLASTIS ILLUD. Vous offrez vos victimes en

---

(1) Διότι καὶ ἐν ὑμῖν συγκλεισθήσονται θύραι, καὶ οὐκ ἀνάψεται τὸ θυσιαστηρίον μοῦ δωρεάν.

(2) *Hieronym. hic. ad* ℣. 7. Polluimus panem, id est, Corpus Christi, quando indigni accedimus ad altare, et sordidi mundum sanguinem bibimus, et dicimus, mensa Domini despecta est : non quod aliquis audeat dicere, et quod impie cogitat, scelerata voce proferre ; sed opera peccatorum despiciunt mensam Dei.

(3) מנחה טהורה Les Septante : Θυσία καθαρά.

(4) *Vide si lubet. Justin. Dialog. cum Tryphone. Irenæum. lib.* IV. *c.* 32. - *Chrysost. in Psal.* XCV. - *Aug. de Civit. lib.* XVIII. *c.* 35. - *Theodoret. hic.*

(5) Voyez ce qu'on a dit sur le verset 2.

(6) ואתם מחללים אתו באמרכם שלחן יהוה מגאל הוא וניבו נבזה אכלו

(7) Τράπεζα Κυρίου ἠλισγημένη ἐστιν, καὶ τὰ ἐπιτιθεμενα ἐξουδένωται βρώματα αὐτοῦ.

14. Maledictus dolosus qui habet in grege suo masculum, et votum faciens,immolat debile Domino : quia Rex magnus ego, dicit Dominus exercituum, et nomen meum horribile in gentibus.

14. Malheur à l'homme trompeur qui, ayant dans son troupeau une bête mâle, et l'ayant vouée au Seigneur, lui en sacrifie une malade : car c'est moi qui suis le grand Roi, dit le Seigneur des armées, et mon nom est révéré avec une sainte horreur parmi les nations !

COMMENTAIRE

murmurant, et vous vous plaignez que j'exige de vous le prix, et le profit de vos travaux ; en les offrant, vous les donnez avec un air de mépris et de répugnance. Quelques exégètes traduisent l'hébreu (1): *Vous avez dit : Que de fatigues ! Et vous avez paru tout essoufflés :* Comme s'ils arrivaient au temple chargés de leurs victimes, et qu'ils se plaignissent de cette sujétion ou de la pesanteur de l'hostie. Autrement : Vous avez dit : *Que ceci nous est à charge !* Et vous avez jeté vos hosties en soufflant, comme de dégoût. D'autres traduisent : *Vous le faites languir,* le sacrifice. Les Septante (2): *C'est avec peine que vous les offrez et vous soufflez dessus.* Ou, selon d'autres exemplaires : *Vous les offrez avec douleur ; et je les renvoie avec mépris,* dit le Seigneur ; je souffle dessus vos offrandes.

Et intulistis de rapinis claudum et languidum, et intulistis munus. *Munus* מנחה *Min'hâh* désigne spécialement des offrandes de pain et de vin. Vous m'amenez des hosties défectueuses et de viles offrandes. Voyez ce qu'on a déjà dit sur le verset 8. Les païens eux-mêmes ont condamné les victimes qui étaient boiteuses, les veaux qu'on apportait sur les épaules, les hosties dérobées, *alienas ;* ou plutôt, qu'on offrait à une divinité à laquelle elles n'étaient pas propres (3). *Hoc quoque notatum vitulos ad aras humeris hominum allatos, non fere litare, sicut nec claudicantem, nec aliena victima.* L'auteur de l'Ecclésiastique dit que celui qui offre à Dieu une victime qu'il a prise au pauvre, est comme celui qui immole le fils en présence du père (4): *Qui offert sacrificium ex substantia pauperum, quasi qui victimat filium in conspectu patris sui.*

℣. 14. Maledictus dolosus, qui habet in grege suo masculum, et votum faciens, immolat debile. Le *mâle* est mis pour le fort, le robuste, le sain, opposé au *faible,* au malade, au défectueux. La loi est expresse pour les vœux qu'on fait au Seigneur (5). Ils devaient être de mâles sans défauts, qu'on les offrît aux holocaustes, ou en sacrifices pacifiques. On pouvait bien offrir par dévotion un bœuf ou une brebis qui avait quelque défaut dans ses membres ; mais on ne pouvait pas en faire un vœu, ni l'offrir pour satisfaire à un vœu (6). Or il s'agit ici d'un vœu. Les païens appelaient *un encens mâle,* celui qu'ils employaient aux sacrifices (7) :

Verbenasque adole pingues et mascula thura.

C'était un usage que, régulièrement, il n'entrait rien dans l'exercice de la religion, qui ne fût mâle (8) : *Thus masculum vocamus, cum alias non fere mas vocetur, ubi non sit femina. Religioni tributum, ne sexus alter usurpetur.*

---

(1) ואמרתם הנה מתלאה והפחתם אותו

(2) Ἰδοὺ ἐκ κακοπαθείας ἐστὶν, καὶ ἐξεφυσήσατε αὐτὰ. *Edit. Rom. Theodor. Syr. Arab.* Ἐξεφύσησα αὐτα. *Hieronym.* Exsufflastis, exsufflatione mea digna fecistis.

(3) *Plin. lib.* VIII. *c.* 45.

(4) *Eccli.* XXXIV. 24.

(5) *Levit.* XXII. 18. 19. 20. 21. 22.

(6) *Ibid.* XXII. 23. Bovem et ovem, aure et cauda amputatis, voluntarie offerre potes, votum autem ex eis solvi non potest.

(7) *Virgil. Pharmaceutria.*

(8) *Plin. lib.* XII. *c.* 14.

CHAPITRE II

Menaces contre les prêtres. Alliance du Seigneur avec la famille de Lévi. Reproches contre les enfants de Juda qui ont épousé des femmes étrangères, qui ont répudié leurs femmes légitimes, qui ont douté de la Providence.

1. Et nunc ad vos mandatum hoc, o sacerdotes.

2. Si nolueritis audire, et si nolueritis ponere super cor, ut detis gloriam nomini meo, ait Dominus exercituum, mittam in vos egestatem, et maledicam benedictionibus vestris, et maledicam illis, quoniam non posuistis super cor.

3. Ecce ego projiciam vobis brachium, et dispergam super vultum vestrum stercus solemnitatum vestrarum, et assumet vos secum.

1. Voici donc, ô prêtres ! ce que j'ai maintenant ordre de vous dire.

2. Si vous ne voulez point m'écouter, dit le Seigneur des armées, si vous ne voulez point appliquer votre cœur pour rendre gloire à mon nom, j'enverrai l'indigence parmi vous; je maudirai vos bénédictions; et je les maudirai, parce que vous n'avez point imprimé mes paroles dans votre cœur.

3. Je vous jetterai au visage l'épaule de vos victimes, et les ordures de vos sacrifices solennels; et elles s'attacheront à vous.

COMMENTAIRE

℣. 2. MITTAM IN VOS EGESTATEM, ET MALEDICAM BENEDICTIONIBUS VESTRIS. Je changerai en malédictions les bénédictions que vous donnez au peuple; elles auront un effet contraire à vos paroles. On sait que les prêtres donnaient la bénédiction solennelle au peuple assemblé dans les grandes solennités (1). Autrement : Je vous réduirai à l'indigence et je vous priverai de tous les biens que vous tenez de ma bénédiction et de ma miséricorde. Ou enfin : Je vous réduirai à manquer de toutes choses; et *vos bénédictions,* vos prémices, vos dîmes, vos revenus seront maudits et ne vous profiteront point. Le nom de *bénédictions* (2) se met souvent pour l'abondance des biens temporels, pour les présents que l'on fait ou que l'on reçoit.

℣. 3. PROJICIAM VOBIS BRACHIUM, ET DISPERGAM SUPER VULTUM VESTRUM STERCUS SOLEMNITATUM VESTRARUM, ET ASSUMET VOS. Je rejetterai avec indignation l'épaule des victimes que l'on vous donne pour votre salaire (3); je n'aurai que de l'horreur pour vos solennités, que vous souillez par la mauvaise manière dont vous me servez : *Stercus solemnitatum vestrarum.* Ou plutôt : Je rejetterai les victimes impures que vous m'offrez dans vos jours de fêtes. La solennité peut se mettre pour les hosties qui y étaient offertes. Enfin : Les souillures que vous communiquez à mes sacrifices, retourneront sur vous; vous tomberez dans le mépris et dans l'opprobre. L'hébreu (4) : *Je vais gâter vos semences et je répandrai sur vos visages l'ordure de vos solennités; et elle vous entraînera avec elle.* Ou mieux : *Je traiterai sévèrement votre postérité, et je vous jetterai à la face l'ordure de vos solennités et vous en serez couverts* (5). Saint Jérôme et les anciens interprètes grecs ont lu *zerôa'*, qui signifie le bras, au lieu de *zéra'*, qui signifie la graine, la semence. Les Septante (6) : *Je vais séparer de vous l'épaule* qu'on vous offre dans les sacrifices, *et je répandrai le ventricule* des hosties, qui est aussi à vous, *sur vos visages; ce ventricule de vos solennités,* ou de vos hosties solennelles; *et je vous prendrai pour cela même.* Aquila (7) a encore quelque chose de plus énergique : *Je vous menacerai avec l'épaule,* comme un homme qui veut frapper avec l'épaule d'un animal qu'il tient en main, *et je répandrai l'ordure sur vos faces; l'ordure de vos fêtes.*

---

(1) *Num.* VI. 23. Sic benedicetis filiis Israel, et dicetis eis : Benedicat tibi Dominus, et custodiat te, etc. *Eccli* XXXVI. 19.

(2) *Psal.* CXLIV. 16. - I. *Reg.* XXV. 27; XXX. 26. - IV. *Reg.* V. 15. *et passim.*

(3) *Levit.* VII. 32. *et Deut.* XVIII. 3.

(4) הנני גער לכם את הזרע וזרקתי פרש על פניכם פרש חגיכם ונשא אתכם אליו

(5) *Bodin.*

(6) Ἰδοὺ ἐγὼ ἀφορίζω ὑμῖν τὸν ὦμον, καὶ σκορπιῶ ἔνοστρον ἐπὶ τὰ πρόσωπα ὑμῶν, ἔνοστρον ἑορτῶν ὑμῶν, καὶ λήψομαι ὑμᾶς εἰς τὸ αὐτό.

(7) Ἰδοὺ ἐγὼ ἐπιτιμῶ ὑμῖν σὺν τῷ βραχίονι, καὶ λικμήσω κόπρον ἐπὶ πρόσωπα ὑμῶν, κόπρον ἑορτῶν ὑμῶν. *Aquila apud Theodoret.*

4. Et scietis quia misi ad vos mandatum istud, ut esset pactum meum cum Levi. dicit Dominus exercituum.

5. Pactum meum fuit cum eo vitæ et pacis; et dedi ei timorem, et timuit me, et a facie nominis mei pavebat.

6. Lex veritatis fuit in ore ejus, et iniquitas non est inventa in labiis ejus; in pace et in æquitate ambulavit mecum, et multos avertit ab iniquitate.

7. Labia enim sacerdotis custodient scientiam, et legem requirent ex ore ejus, quia angelus Domini exercituum est.

4. Vous saurez alors que c'était moi qui vous avais fait dire ces choses, afin que l'alliance que j'avais faite avec Lévi demeurât ferme, dit le Seigneur des armées.

5. J'ai fait avec lui une alliance de vie et de paix ; je lui ai donné pour moi une crainte respectueuse, et il m'a respecté ; et il tremblait de frayeur devant ma face.

6. La loi de la vérité a été dans sa bouche, et l'iniquité ne s'est point trouvée sur ses lèvres ; il a marché avec moi dans la paix et dans l'équité ; et il a détourné de nombreuses personnes de l'injustice.

7. Car les lèvres du prêtre seront les dépositaires de la science ; et c'est de sa bouche que l'on recherchera la connaissance de la loi, parce qu'il est l'ange du Seigneur des armées.

COMMENTAIRE

℣. 4. Misi ad vos mandatum istud, ut esset pactum meum cum Levi. Lorsque j'aurai rejeté votre sacerdoce et aboli vos cérémonies, vous comprendrez que c'est moi qui suis l'auteur de ces ordonnances que vous méprisez. Je vous ferai comprendre que je ne suis point indifférent à leur transgression, et que je me tiens pour très offensé de la manière pleine d'indignité dont vous vous acquittez d'un aussi saint ministère. Devais-je m'attendre à ce dérèglement, lorsque j'ai confié le ministère des autels à votre père Lévi, que je l'ai choisi préférablement à tout Israël, pour mettre mon sacerdoce dans sa famille et pour faire une alliance étroite et particulière avec lui. Le temps précis et les conditions de cette alliance ne figurent pas dans l'Écriture. Les enfants de Lévi étaient déjà prêtres avant l'adoration du veau d'or : mais ayant signalé leur zèle dans cette occasion contre les Israélites, Dieu les confirma dans cette glorieuse dignité (1). La souveraine sacrificature fut aussi confirmée dans la famille de Phinées, après l'action généreuse qu'il fit, en tuant Zambri (2). On met ici *Lévi* pour Aaron; le père et le chef de la tribu, pour celui qui en fit tout l'honneur, par l'éminence du souverain sacerdoce qu'il posséda, lui et sa postérité.

Quelques exégètes croient que Malachie ne parle pas ici de la première alliance qui fut faite entre le Seigneur et la tribu de Lévi, dans le désert; mais de celle qui fut renouvelée avec la même tribu, après le retour de la captivité, et qui est marquée dans Néhémie, IX. 38. et X. 1. Lorsque je vous aurai rejetés et privés de mon sacerdoce, vous saurez que c'était avec moi que vous aviez fait alliance, et que c'était moi qui vous avais imposé ces ordonnances que vous avez si mal observées (verset 5). Je vous avais promis la vie et la paix; je vous avais inspiré ma crainte, et vous étiez devant moi dans une frayeur respectueuse (verset 6). Vous avez aimé la vérité et la justice, et votre exemple en a retiré beaucoup de l'iniquité (verset 7). Mais vous vous êtes bien écartés de ces premières voies; vous avez violé l'alliance que j'avais faite avec vous, et vous avez été un sujet de scandale pour vos frères. Ce dernier sens paraît simple et bien lié avec ce qui précède et ce qui suit. Il revient aussi à ce qu'on lit, dans Esdras, du retour sincère des prêtres au Seigneur, après leur égarement et après les mariages qu'ils avaient contractés avec des femmes étrangères (3). Ils regrettèrent leur conduite et résolurent de faire une nouvelle alliance avec Dieu (4). Cette alliance fut faite dans les formes voulues sous Néhémie (5).

℣. 7. Labia sacerdotis custodient scientiam, et legem requirent ex ore ejus, quia angelus Domini exercituum est. Chez les Hébreux, les prêtres tenaient un rang très considérable. Ils étaient non seulement les dépositaires de la science, des usages, des rites, des cérémonies qui concernaient leur ministère, ils devaient savoir à fond les lois civiles et judiciaires, pour rendre la justice à tout le peuple, pour résoudre les doutes et pour satisfaire à toutes les difficultés. C'était à eux que les causes les plus importantes étaient rapportées, et la loi condamnait à la mort ceux qui étaient rebelles à leur autorité (6) : *Qui autem superbierit, nolens obedire sacerdotis imperio.... morietur homo ille; et auferes malum de Israel.* Moïse leur confie la loi, les jugements et l'alliance d'Israël (7). C'était un proverbe dans Israël (8), que les prêtres n'étaient jamais igno-

(1) *Vide Levit.* XXXII. 26. 27. 28. 29.

(2) *Num.* XV. 7. 8. 10. 11. 12. Do ei pacem fœderis mei, et erit tam ipsi quam semini ejus pactum sacerdotii sempiternum.

(3) I. *Esdr.* IX. 1. 2. *et* X. 1. 2.

(4) I. *Esdr.* X. 3.

(5) II. *Esd.* IX. 38.

(6) *Deut.* XVII. 9. 10. 11. 12.

(7) *Deut.* XXXIII. 9. 10. Hi custodierunt eloquium tuum, et pactum tuum; servaverunt judicia tua, ô Jacob, et legem tuam, ô Israel.

(8) *Jerem.* XVIII. 18.

8. Vos autem recessistis de via, et scandalizastis plurimos in lege; irritum fecistis pactum Levi, dicit Dominus exercituum.

8. Mais pour vous, vous vous êtes écartés de la droite voie ; vous avez été pour plusieurs une occasion de scandale et de violation de la loi ; et vous avez rendu nulle l'alliance que j'avais faite avec Lévi, dit le Seigneur des armées.

COMMENTAIRE

rants en matière de loi ; que les sages ne manquaient jamais de conseils ou d'expédients, et les prophètes de discours : *Non enim peribit Lex a sacerdote, neque consilium a sapiente, nec sermo a propheta.* Enfin le Seigneur déclare qu'il rejette de son sacerdoce celui qui néglige la science qui est propre à son emploi : *Quia tu scientiam repulisti, repellam te ne sacerdotio fungaris mihi* (1). Josèphe (2) assure que les prêtres de sa nation s'appliquaient à l'étude de la loi et de tout ce qui peut contribuer à former l'esprit et les mœurs ; parce qu'ils ont, dit-il, l'inspection sur tout ce qui se passe. Ils sont les juges des affaires les plus épineuses. Ce sont eux qui décernent des peines contre les fautes que l'on commet contre les lois. On voit dans Diodore de Sicile (3) l'idée que les païens eux-mêmes s'étaient formée des prêtres des Juifs : Leur principale obligation, dit cet auteur, est d'être perpétuellement occupés au service du temple. Après cela, le législateur les établit juges et arbitres des plus importantes affaires, et dépositaires des lois et des coutumes du pays. Celui à qui ils donnent le nom de grand prêtre, passe chez eux pour un ange qui leur annonce les volontés de Dieu. Les Juifs ont pour lui une souveraine déférence ; aussitôt qu'il paraît dans leur assemblée, ils se prosternent devant lui comme devant une divinité, et le regardent comme un oracle qui leur découvre les mystères cachés. Cette idée revient assez à ce que nous lisons ici, que *le prêtre est l'ange du Seigneur des armées.* Il fallait sans doute que les prêtres juifs eussent une grande capacité, pour remplir comme il faut tant d'emplois si difficiles et si importants.

Les pères, comparant le sacerdoce de la loi ancienne avec celui de la nouvelle, et parlant des obligations des prêtres chrétiens, n'ont pas fait difficulté d'avancer qu'ils devaient avoir, non seulement plus de pureté et de sainteté que les prêtres juifs, mais encore des lumières bien plus étendues et des connaissances plus profondes. Les prêtres de Jésus-Christ devaient être, par leur science et par leur vertu, autant au dessus des prêtres de la Synagogue, que l'emploi qu'ils ont dans l'Église est élevé au dessus du leur. Il ne s'agit plus d'immoler des hosties sanglantes, et de juger si un animal est pur ou impur, propre ou non à être sacrifié ; si un homme et une maison sont attaqués de lèpre ou s'ils en sont exempts : le devoir des prêtres de la nouvelle loi est d'offrir au Seigneur le sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ ; d'ouvrir ou de fermer les portes du ciel ; d'enseigner la doctrine du salut et d'être toujours en état d'exposer la vérité du dogme et de réfuter ceux qui l'attaquent. Autant notre foi est plus développée, nos mystères plus profonds, notre culte plus pur, nos sentiments plus élevés, notre morale plus parfaite que celle des Juifs ; autant la pureté et la science de nos prêtres doivent être élevées au dessus de celles des prêtres de l'ancienne loi. Un prêtre chrétien qui est ignorant, montre par là qu'il n'est pas digne de cette excellente dignité, dit saint Jérôme (4) : *Si sacerdos est, sciat legem Domini : si ignorat legem, ipse se arguit non esse sacerdotem.* Ce n'est point assez pour lui de vivre dans la frugalité et dans la simplicité, il faut qu'il puisse enseigner aux autres ce qu'il pratique : *Nec simplicitatem, et ciborum continentiam magistro sufficere, nisi quod ipse facit, possit et alios erudire.* Enfin, quelque application qu'il ait d'ailleurs pour les pratiques de son ministère, et quoiqu'il néglige toute autre science, s'il ne s'applique point à l'étude de l'Écriture sainte, c'est en vain qu'il se flatte d'une dignité dont il ne remplit pas les devoirs (5) : *Qui se ignorantiam in cæteris diligentem, in scripturis sanctis ostenderit negligentem, frustra jactat dignitatem, cujus opera non exhibet.* Ignorer les Écritures, c'est ignorer la vertu de Dieu et sa sagesse ; c'est ignorer Jésus-Christ même (6) : *Qui nescit scripturas, nescit Dei virtutem, ejusque sapientiam ; ignoratio scripturarum, ignoratio Christi est.* Et il faut que le caractère soit à la hauteur de la science, car, selon saint Bernard, c'est une chose monstrueuse de voir joints ensemble une âme basse et une dignité élevée : *Monstruosa res, gradus summus et animus*

---

(1) *Osee.* IV. 6.

(2) *Joseph. lib.* II. *contra Appion.* Τούτοις δὲ ἦν καὶ τοῦ νόμου, καὶ τῶν ἄλλων ἐπιτηδευμάτων ἀκριβὴς ἐπιμέλεια. Καὶ γὰρ ἐπόπται πάντων, καὶ δικασταὶ τῶν ἀμφισβητουμένων, καὶ κολασταὶ τῶν κατεγνωσμένων, οἵς ἱερεῖς ἐτάχθησαν.

(3) *Diodor. Eclog. lib.* XL. *ex Photio.* Τοῦτον προσαγορεύουσι ἀρχιερέα, καὶ νομίζουσι αὐτοῖς ἄγγελον γένεσθαι τῶν τοῦ Θεοῦ προσταγμάτων, *etc.*

(4) *Hieronym. in Agg.* 2.

(5) *Idem in Malach.* II. — (6) *Idem Prafat. Isai.*

9. Propter quod et ego dedi vos contemptibiles, et humiles omnibus populis, sicut non servastis vias meas, et accepistis faciem in lege.

10. Numquid non pater unus omnium nostrum? numquid non Deus unus creavit nos? Quare ergo despicit unusquisque nostrum fratrem suum, violans pactum patrum nostrorum?

11. Trangressus est Juda, et abominatio facta est in Israel et in Jerusalem, quia contaminavit Judas sanctificationem Domini, quam dilexit, et habuit filiam dei alieni.

9. C'est pourquoi, comme vous n'avez point gardé mes voies, et que, lorsqu'il s'agissait d'exécuter ma loi, vous avez eu égard à la qualité des personnes, je vous ai rendus vils et méprisables aux yeux de tous les peuples.

10. N'avons-nous pas tous un même père et un même Dieu? ne nous a-t-il pas tous créés? Pourquoi donc chacun de nous traite-t-il son frère avec mépris, en violant l'alliance qui a été faite avec nos pères?

11. Juda a violé la loi, et l'abomination s'est trouvée dans Israël et dans Jérusalem; parce que Juda, en prenant pour femme celle qui adorait des dieux étrangers, a souillé le peuple consacré au Seigneur, ce peuple qui lui était si cher.

COMMENTAIRE

infirmus (1). Et souvent, malheureusement, ce sont les intelligences les plus ineptes, les âmes les plus basses, qui sont les plus ambitieuses, et quelquefois les plus élevées en dignité.

℣. 9. ACCEPISTIS FACIEM IN LEGE. Dans vos jugements sur ce qui regardait ma loi, vous avez fait une injuste acception de personnes (2). Au lieu de juger suivant la justice, vous avez suivi la faveur et l'intérêt. Symmaque (3) : *Vous avez respecté les personnes dans la loi;* vous avez appréhendé de leur déplaire. L'hébreu à la lettre (4) : *Vous avez élevé les faces dans ma loi.* Au lieu de reprendre les coupables de leurs fautes, vous les avez reçus favorablement, et vous avez ainsi exposé ma loi au mépris.

℣. 10. NUMQUID NON PATER UNUS OMNIUM NOSTRUM? Saint Jérôme rapporte ici la tradition des Juifs, qui enseignaient que leurs pères, au retour de la captivité, avaient répudié leurs premières femmes, pour en prendre de plus jeunes, et de plus belles, qu'ils avaient choisies parmi les peuples étrangers; que c'est contre cet abus que Malachie invective en cet endroit. Ne sommes-nous pas tous frères, et nés d'un même père? N'avons-nous pas tous le même Dieu et la même loi? Pourquoi donc mépriserez-vous les filles des Israélites, vos frères, à qui vous faites l'injustice de les répudier? Pourquoi méprisez-vous la loi de Dieu, qui vous défend d'épouser des femmes étrangères? Mais il n'est nullement certain, il ne paraît pas même croyable, que les Israélites de retour de Babylone aient répudié leurs premières femmes, pour en épouser d'autres. Esdras ne leur reproche rien de semblable, dans l'endroit où il les reprend de ces mariages contractés contre la loi. Il dit seulement (5) qu'ils avaient pris des femmes cananéennes, ammonites, moabites, égyptiennes, sans exprimer cette circonstance, qui était cependant très remarquable. Néhémie n'en dit rien non plus, quoiqu'il remarque (6) que quelques Juifs avaient épousé des femmes d'Azot, d'Ammon et de Moab. On ne les oblige pas à reprendre leurs premières femmes, comme s'ils les eussent répudiées; mais simplement à renvoyer les étrangères. Il est vrai que Malachie parle plus loin (7) des Juifs qui répudiaient les femmes avec qui ils avaient vécu dès leur jeunesse, sans aucune bonne raison : *Et hoc rursum fecistis : operiebatis lacrymis altare Domini.* Mais c'était un abus différent de celui dont Esdras et Néhémie ont parlé, et dont Malachie lui-même parle ici, ℣. 11. Nous croyons donc que voici le vrai sens de ce ℣. 10. N'avons-nous pas tous un même père et un même Dieu? Pourquoi-donc avez-vous tant de dureté envers vos frères? *Quare despicit unusquisque fratrem suum* (8)? Pourquoi les abandonnez-vous, et les méprisez-vous? Pourquoi leur refusez-vous les secours nécessaires dans leur besoin? Pourquoi les traitez-vous avec une rigueur impitoyable? Néhémie reproche la même dureté aux Juifs envers les pauvres de leur nation (9).

℣. 11. CONTAMINAVIT JUDAS SANCTIFICATIONEM DOMINI, QUAM DILEXIT. *Judas a souillé le peuple consacré au Seigneur, et qui lui était si cher,* en prenant pour femme celle qui adorait des dieux étrangers. A la lettre (10) : *Il a souillé la sainteté de Dieu, qu'il aimait, en prenant la fille d'un dieu étranger.* On pourrait traduire l'hébreu : *Il a souillé le sanctuaire du Seigneur, en aimant et en épousant la fille d'un dieu étranger.* Judas souille le temple du Seigneur par ces mariages illicites, en ce que, sans se purifier, il approche des choses saintes et se présente au temple du Seigneur. Ou bien : Il souille la sainteté de la religion, en vio-

(1) *Bernard. de Consideratione.* II. 7.
(2) *Vide Deut.* I. 10.-*Levit.* XIX. 15. - II. *Paral.* XXXIX. 6.
(3) Ἐ'δυσωπεῖσθε πρόσωπα ἐν νόμῳ.
(4) ונשאיתם פניכם בתורה Les Septante : Ἀ'λλὰ ἐλαμβάνετε πρόσωπον ἐν νόμῳ.
(5) *Vide* I. *Esdr.* IX. 1. 2.
(6) *Esdr.* XIII. 23. 24.
(7) *Malach.* II. 14.
(8) *Hebr.* בגד איש באחיו *Perfidi agimus.* Les Septante : Ἐ'γκατελίπετε ἕκαστος τὸν ἀδελφὸν αὐτοῦ. Delerequistis.
(9) II. *Esdr.* V. 1. 2. *et seq.*
(10) חלל יהודה קדש יהוה אשר אהב ובעל בת אל נכר

12. Disperdet Dominus virum qui fecerit hoc, magistrum et discipulum de tabernaculis Jacob, et offerentem munus Domino exercituum.

13. Et hoc rursum fecistis : operiabatis lacrymis altare Domini, fletu, et mugitu, ita ut non respiciam ultra ad sacrificium, nec accipiam placabile quid de manu vestra.

14. Et dixistis : Quam ob causam? Quia Dominus testificatus est inter te et uxorem pubertatis tuæ, quam tu despexisti ; et hæc particeps tua, et uxor fœderis tui.

15. Nonne unus fecit, et residuum spiritus ejus est? Et quid unus quærit, nisi semen Dei? Custodite ergo spiritum vestrum, et uxorem adolescentiæ tuæ noli despicere.

12. Le Seigneur perdra celui qui aura commis ce crime : il l'exterminera des tentes de Jacob, qu'il soit maître ou disciple, et quelques dons qu'il puisse offrir au Seigneur des armées.

13. Voici encore ce que vous avez fait : Vous avez couvert l'autel du Seigneur de larmes et de pleurs ; c'est pourquoi je ne regarderai plus vos sacrifices; et quoi que vous fassiez pour m'apaiser, je ne recevrai point de présents de votre main.

14. Et pourquoi, me dites-vous? Parce que le Seigneur a été témoin de l'union que vous avez contractée avec la femme que vous avez épousée dans votre jeunesse ; et qu'après cela, vous l'avez méprisée, quoiquelle fût votre compagne et votre épouse, par le contrat que vous aviez fait avec elle.

15. N'est-elle pas l'ouvrage du même Dieu ? et n'est-ce pas son souffle qui l'a animée comme vous ? Et que demande le Créateur unique de vous deux, sinon qu'il sorte de vous une race d'enfants de Dieu ? Conservez donc votre esprit et ne méprisez pas la femme que vous avez prise dans votre jeunesse.

COMMENTAIRE

lant la loi qui lui défend ces sortes de mariages (1). Les Septante (2) : *Judas a souillé le sanctuaire du Seigneur, en ce qu'il a aimé et recherché avec application les dieux étrangers.*

℣. 12. Disperdet Dominus magistrum et discipulum. L'hébreu (3) : *Le Seigneur exterminera le veillant et le répondant.* Il fait allusion aux sentinelles qui veillent, et qui se répondent pendant la nuit (4). Je punirai et celui qui excite les autres par son exemple à faire le mal, et celui qui le fait à l'imitation de ses maîtres ; celui qui a montre l'exemple, et celui qui l'a suivi. Les Septante (5) : *Le Seigneur exterminera celui qui fait cela, jusqu'à ce qu'il soit humilié dans les tentes de Jacob.*

℣. 13. Et hoc rursum fecistis : operiebatis lacrymis altare Domini. Voici un second grief que j'ai contre vous ; c'est que vous êtes cause que mon autel est baigné des larmes de vos épouses légitimes, que vous avez répudiées. C'est ce qu'il marque expressément au ℣. 14. Quoique le divorce eût été accordé à la dureté du cœur des Juifs, comme le dit Jésus-Christ dans l'Évangile (6), cependant les plus sages et les plus justes d'entre eux n'avaient point approuvé les divorces, surtout ceux qui étaient trop fréquents, lorsque des Israélites renvoyaient la femme qu'ils avaient prise dans leur jeunesse : *Uxorem pubertatis tuæ,* comme l'appelle ici Malachie, ℣. 14. Ce ne fut que sur la fin de la nation juive que les divorces devinrent à la mode. Et on peut mettre cet abus parmi ceux dont parle Diodore de Sicile (7), qui se glissèrent chez les Juifs, par la trop grande fréquentation qu'ils eurent avec les étrangers. D'après la tradition des Juifs, ces femmes auraient été répudiées par leurs maris, parce qu'ils en voulaient prendre d'autres parmi les nations étrangères. Saint Jérôme et plusieurs autres commentateurs après lui, ont adopté ce sentiment.

℣. 14. Dominus testificatus est inter te, et uxorem pubertatis tuæ. Le mariage que vous avez contracté avec votre femme, a été ratifié au nom du Seigneur. Le mariage est un acte solennel de religion, où l'époux et l'épouse se jurent une fidélité mutuelle. Une femme qui manque à son devoir, oublie l'alliance de son Dieu, dit le Sage (8) : *Relinquit ducem pubertatis suæ et pacti Dei sui oblita est.* Au commencement du monde, Dieu établit les lois du mariage dans une union indissoluble (9) ; vous violez cette ordonnance si ancienne et si authentique, par vos divorces trop fréquents, et sans raisons suffisantes.

℣. 15. Nonne unus fecit, et residuum spiritus ejus est ? Après que Dieu eut animé Adam de son souffle, n'anima-t-il pas aussi Ève, son épouse ? N'est-elle pas de la même condition que ce premier homme ? Pourquoi donc traitez-vous vos épouses comme si elles étaient d'une autre nature que vous ? L'hébreu est expliqué de différentes manières (10). Le voici à la lettre : *Un ne l'a pas*

(1) *Deut.* vii. 3. Non inibis cum eis fœdus, nec misereberis earum, neque sociabis cum eis conjugia.

(2) Διότι ἐβεβήλωσεν Ἰουδὰς τὰ ἅγια Κυρίου ἐν οἷς ἠγάπησε, καὶ ἐπετήδευσεν ἐπὶ θεοὺς ἀλλοτρίους.

(3) יכרת ער ועני באהלי יעקוב

(4) *Vide Isai.* xxi. 11. Custos, quid de nocte?

(5) Ἐξολοθρεύσει Κύριος τὸν ἄνθρωπον τὸν ποιοῦντα ταῦτα, ἕως ἂν ταπεινωθῇ ἐκ σκηνωμάτων Ἰακώβ.

(6 *Matth.* xix. 8.

(7) *Diodor. in excerpt. Photii. ex lib.* xl. Κατὰ δὲ ὕστερον γενομένας ἐπικρατείας, ἐκ τῆς τῶν ἀλλοφύλων ἐπιμιξίας.... πολλὰ τῶν πατρίων τοῖς Ἰουδαίοις νομίμων ἐκινήθη.

(8) *Prov.* ii. 17.

(9) *Genes.* ii. 24. *Matt.* xix. 6.

(10) ולא אחד עשה ושאר רוח לו ומה האחד מבקש זרע אלהים ונשמרתם ברוחכם ובאשת נעוריך אל יבגד

16. Cum odio habueris, dimitte, dicit Dominus Deus Israel ; operiet autem iniquitas vestimentum ejus, dicit Dominus exercitum. Custodite spiritum vestrum, et nolite despicere.

16. Si le Seigneur Dieu d'Israël a dit : Lorsque vous aurez conçu de l'aversion pour votre femme, renvoyez-la ; le Seigneur des armées a dit aussi que l'iniquité de celui qui agira de la sorte couvrira tous ses vêtements. Gardez donc votre esprit, et ne méprisez point votre femme.

COMMENTAIRE

fait ; il a eu un reste de l'esprit : et que cherchait cet un ? Une postérité du Seigneur. Conservez donc votre esprit, et ne faites point d'injure à la femme de votre jeunesse. On peut l'expliquer d'Abraham. Ce patriarche, animé de l'Esprit du Seigneur, n'a point répudié Sara, quoiqu'elle fût stérile, et qu'il se vît seul et sans enfants. Et cependant quel était le plus grand désir de ce patriarche ? C'était sans doute d'avoir *une postérité de Dieu*, de posséder un fils héritier des promesses du Seigneur. Suivez donc l'esprit et l'exemple de votre père, et ne commettez point de perfidie contre les femmes que vous avez épousées dans votre jeunesse. Autrement (1) : Est-ce ainsi qu'Abraham en a usé, lui dont nous sommes les descendants, *et les restes de l'âme ?* Comme si, par une manière de parler populaire, il voulait dire que les fils ont reçu l'âme et la vie de leurs parents. Le chaldéen : *Abraham n'était-il pas seul*, et sans lignée, *lui qui a laissé une si nombreuse postérité ?* Ce patriarche est encore désigné sous le nom d'*un* dans Isaïe (2) : *Faites attention à Abraham votre père, et à Sara votre mère ; je l'ai appelé lorsqu'il n'était qu'un ;* je l'ai choisi dans un temps où il n'avait point encore d'héritiers. Ézéchiel (3) en parle de même : *Unus erat Abraham, et hæreditate possedit terram.* On peut aussi traduire de la sorte (4) : Personne ne fera rien de pareil, pour peu qu'il ait l'esprit de Dieu. Le ferait-il, s'il ne cherchait qu'une postérité en Dieu ? etc. Les Septante (5) ? *Un autre ne l'a pas fait ; il lui reste de l'esprit. Que demande autre chose le Seigneur, que la postérité ? Conservez-donc dans votre esprit, et ne répudiez point la femme de votre jeunesse.* Il est assez malaisé de donner un sens passable à un texte aussi obscur que celui-là.

℣. 16. CUM ODIO HABUERIS, DIMITTE ;... OPERIET AUTEM INIQUITAS VESTIMENTUM EJUS. Le Seigneur avait dit dans la loi (6) que, si un homme avait épousé une femme qui lui déplût à cause de quelque difformité, il pouvait la répudier, en lui donnant des lettres de divorce. Quoique cela n'eût été accordé que dans la crainte d'un plus grand malheur, pour éviter que les maris ne tuassent leurs femmes, lorsqu'ils viendraient à s'en dégoûter, le prophète déclare ici que le Seigneur veut bien ne pas changer ce qui a été établi autrefois : si un mari a de justes sujets de n'aimer pas sa femme, qu'il lui donne des lettres de divorce ; en ce cas tout le blâme et le mal de cette action retomberont sur cette épouse : *Son iniquité sera écrite sur son vêtement.* Mais il défend de faire tort à la femme, de la répudier sans sujet, de chercher de faux prétextes pour s'en défaire : *Nolite despicere.* L'hébreu (7) signifie proprement faire une injustice, commettre une perfidie, tromper, frauder. L'hébreu de tout ce verset, suivant quelques interprètes, peut se traduire ainsi (8) : *Lorsque vous la haïrez, répudiez-la, dit le Seigneur ; et l'iniquité couvrira le vêtement* de l'homme qui répudie, retombera sur lui. Si vous usez de la liberté que la loi vous donne, vous ne serez pas pour cela exempts de péché ; le divorce n'est qu'un voile pour cacher votre violence, et pour empêcher de plus grands maux. Le chaldéen : *Si vous la haïssez, répudiez-la, dit le Seigneur ; et ne couvrez point son iniquité de votre manteau.* Que votre facilité ne serve point de voile à son incontinence. Il a lu le texte comme s'il y avait une interrogation : *Voudrait-il cacher l'iniquité sous son manteau ?* L'auteur de cette paraphrase paraît trop favorable aux sentiments relâchés des rabbins sur le divorce. Les Septante (9) : *Si vous la haïssez, renvoyez-la, dit le Seigneur ; l'iniquité couvrira vos habits,* ou *vos pensées*, suivant les imprimés.

---

(1) *Grotius.*

(2) *Isai.* LI. 2.

(3) *Ezech.* XXXIII. 24.

(4) *Ludov. de Dieu.*

(5) Καὶ οὐκ ἄλλος ἐποίησε, καὶ ὑπόλειμμα πνεύματος αὐτοῦ. Καὶ εἴπατε · Τί ἄλλο ἢ σπέρμα ζητεῖ ὁ Θεός; καὶ φυλάξασθε ἐν τῷ πνεύματι ὑμῶν, καὶ γυναῖκα νεότητος σοῦ μὴ ἐγκαταλίπης. *Ita legit Complut. Theodoret. Hieronym. sed edit. rom.* Καὶ οὐ καλὸν ἐποίησε *Alii*, οὐκ ἄλλως. *Alii*, οὐ καλλος. *Capell. legi jubet*, οὐκ ἄλλο. *Non aliud ; non plures scilicet uxores Adamo creavit Deus.*

(6) *Deut.* XXIV. 1. 2. 3.

(7) ולא תבגדו Les Septante : Οὐ μὴ καταλίπητε.

(8) כי שנא שלח אמר יהוה וכסה חמס על לבשו *Septuag. legerunt* לבשך, Εἰ πῖ τὰ ἐνθυμήματα σοῦ, *sed melius*, ἔνδυματα.

(9) Ἐὰν μισήσης ἐξαπόστειλον, λέγει Κύριος.... καλύψει ἀσέβεια ἐπὶ τὰ ἐνθυμήματα σοῦ. *Male habent edit.* Ἐνθυμήματα, *pro* ἔνδυματα. *Et ita tamen legebat Hieronym, sed Hebr. habet* לבשו

17. Laborare fecistis Dominum in sermonibus vestris, et dixistis : In quo eum fecimus laborare? In eo quod dicitis : Omnis qui facit malum bonus est in conspectu Domini, et tales ei placent; aut certe ubi est Deus judicii?

17. Vous avez fait souffrir le Seigneur par vos discours. Et en quoi, dites-vous, l'avons-nous fait souffrir ? En ce que vous avez dit : Tous ceux qui font le mal passent pour bons aux yeux du Seigneur, et ces personnes lui sont agréables ; ou, si cela n'est pas, où est donc ce Dieu juste ?

COMMENTAIRE

℣. 17. Aut certe ubi est Deus judicii? Si Dieu a les méchants en horreur, d'où vient qu'il les souffre, et qu'il ne les punit point ? Il ne faut pas s'imaginer qu'il y ait eu des Juifs assez téméraires pour tenir ce langage tout haut : mais il y en a toujours eu qui ont écouté ces pensées, et qui les ont nourries dans leurs cœurs ; qui ont été scandalisés du bonheur présent des impies, et qui en ont pris occasion de blasphémer contre la Providence. David lui-même avait été ébranlé par la vue de cette injustice apparente : mais ayant jeté les yeux sur la fin des méchants, il changea bien d'avis (1). Voyez aussi *Jerem.* xii. 1. 2. 3. L'ordre de la Providence et le salut même des élus demandent que les méchants vivent, qu'ils aient de l'autorité, qu'ils en abusent (2). Si Dieu ne punit pas sur le champ les impies, ce n'est pas, comme l'a cru un païen (3), qu'il soit trop occupé et trop distrait par le gouvernement de l'univers ; c'est qu'il n'a pas moins de sagesse que de justice, et que si l'une demande que le crime soit promptement puni, l'autre veut que chaque chose parvienne à sa fin par des voies uniformes et réglées.

---

(1) *Psalm.* lxxii. 2.

(2) *Vide Aug. in Psal.* liv. Omnis malus, aut ideo vivit ut corrigatur, aut ut per eum justus exerceatur.

(3) *Plin. hist. nat. lib.* ii. *c.* 7. Deos agere curam rerum humanarum ex usu vitæ est, pœnasque maleficiis aliquando seras occupato Deo in tanta mole, nusquam autem irritas esse.

CHAPITRE III

Avènement du précurseur du Messie et du Messie même. Les enfants de Juda sont exhortés à se convertir. Reproches contre les enfants de Juda qui manquent à offrir leurs dîmes et leurs prémices au Seigneur, et qui blasphèment contre sa providence.

1. Ecce ego mittò angelum meum, et præparabit viam ante faciem meam; et statim veniet ad templum suum Dominator quem vos quæritis, et angelus testamenti quem vos vultis. Ecce venit, dicit Dominus exercituum.

1. Je vais vous envoyer mon ange, qui préparera la voie devant ma face ; et aussitôt le Dominateur que vous cherchez, et l'Ange de l'alliance si désiré de vous, viendra dans son temple ; le voici qui vient, dit le Seigneur des armées.

COMMENTAIRE

℣. 1. ECCE EGO MITTO ANGELUM MEUM, ET PRÆPARABIT VIAM ANTE FACIEM MEAM. Le prophète a fini le chapitre II, en disant que les Israélites ont fait souffrir le Seigneur, en ce qu'ils ont dit, qu'il n'a point d'égard aux mérites des hommes, et que ceux qui font le mal lui sont plus agréables, que ceux qui font le bien. Pour répondre à ces plaintes, le Seigneur dit qu'il va venir pour punir les méchants (1), dont l'impunité avait scandalisé les faibles. Le prophète nous décrit d'abord la venue de son précurseur ; et ensuite la venue du Seigneur lui-même. Il mêle les menaces avec les promesses et les exhortations, parce que la venue du Messie dans le monde fit à la fois le bonheur et le malheur des Juifs, la ruine et l'élévation de plusieurs (2) : *Ecce positus est hic in ruinam et in resurrectionem multorum.* Le plus grand nombre des Israélites furent abandonnés dans leur endurcissement. Le reste se convertit à Jésus-Christ, et fut sauvé.

Les évangélistes, qui ont unanimement appliqué ce passage à la venue de saint Jean-Baptiste, le citent un peu autrement. Ils lisent (3) : *J'enverrai mon ange devant vous, afin qu'il vous prépare la voie ;* comme si c'était le Père Éternel, qui promît au Fils de lui envoyer son ange, pour lui préparer les voies ; au lieu que, selon le texte de Malachie, c'est le Fils lui-même qui envoie son précurseur. Mais ces changements de personne ne doivent pas faire de difficultés. Soit que le Père, ou le Fils, ou le Saint-Esprit parlent en leur nom par les prophètes, c'est toujours toute la Trinité qui parle. Et Malachie change de personne dans ce même passage, en disant : *Et bientôt le Dominateur que vous cherchez, viendra dans son temple ;* comme si ce Dominateur était différent de celui qui vient de dire : *Je vais envoyer mon ange, qui préparera ma voie.*

ET STATIM VENIET AD TEMPLUM SUUM DOMINATOR QUEM VOS QUÆRITIS, ET ANGELUS TESTAMENTI QUEM VOS VULTIS. Le Messie, que vous attendez depuis si longtemps ; ce Dominateur, après lequel vous soupirez, est *cet ange de l'alliance* que Dieu doit faire avec la nature humaine ; cet ange, cet envoyé, ce prophète promis par Moïse en ces termes (4) : *Le Seigneur suscitera du milieu de votre nation, et d'entre vos frères, un prophète comme moi ; vous l'écouterez.* On sait que, dans Malachie et dans Aggée (5), le nom d'ange, ou d'envoyé, *malak,* signifie un prophète. Et Zacharie, père de saint Jean-Baptiste, faisant allusion à ce qu'on vient de dire du Précurseur, lui parle en ces termes (6) : *Et vous, mon fils, vous serez appelé le prophète du Très-Haut ; car vous marcherez devant lui, pour préparer ses voies.* Les Juifs conviennent que ce passage regarde le Messie ; et leurs ancêtres étaient persuadés qu'il paraîtrait sous le second temple bâti par Zorobabel ; mais pour donner un prétexte à leur endurcissement, et pour n'être pas obligés de reconnaître Jésus-Christ dans cet Ange de paix, ils se figurent qu'il ne viendra que dans un avenir éloigné (7), au lieu que le prophète dit ici qu'*il viendra bientôt* (8). Sa présence fera toute la gloire du second temple (9), et le mettra beaucoup au dessus du premier bâti par Salomon. Quelques anciens ont

(1) Voyez le ℣ 5.
(2) *Luc.* II. 34.
(3) *Matt.* XI. 10 - *Marc.* I. 2. - *Luc.* VII. 27.
(4) *Deut.* XVIII. 18.
(5) *Agg.* I. 13.
(6) *Luc.* I. 76.
(7) *Vide Hieronym. hic. et Basnage, hist. des Juifs, liv.* VI. ch. 26.
(8) *Hebr.* וּפִתְאֹם יָבוֹא Les Septante : Ἐξαίφνης ἥξει.
(9) *Vide Agg.* II. 8. 10.

2. Et quis poterit cogitare diem adventus ejus, et quis stabit ad videndum eum? Ipse enim quasi ignis conflans, et quasi herba fullonum;

3. Et sedebit conflans, et emundans argentum; et purgabit filios Levi, et colabit eos quasi aurum et quasi argentum, et erunt Domino offerentes sacrificia in justitia.

4. Et placebit Domino sacrificium Juda et Jerusalem, sicut dies sæculi, et sicut anni antiqui.

2. Qui pourra seulement penser au jour de son avènement, ou qui pourra en soutenir la vue? Car il sera comme le feu qui fond les métaux, et comme l'herbe dont se servent les foulons.

3. Il sera comme un homme qui s'assied pour faire fondre et pour épurer l'argent; il purifiera les enfants de Lévi, et il les rendra purs comme l'or et l'argent qui ont passé par le feu; et ils offriront des sacrifices au Seigneur dans la justice.

4. Et le sacrifice de Juda et de Jérusalem sera agréable au Seigneur, comme l'ont été ceux des siècles passés, ceux des premiers temps.

COMMENTAIRE

entendu par *ce temple*, le sein de la très sainte Vierge, dans lequel le Fils de Dieu s'est incarné. Voyez saint Cyrille et Théodoret sur cet endroit; et saint Augustin, *de la Cité de Dieu*, livre XVIII, c. 35. Mais c'est un sens spirituel qui n'a rien de littéral.

℣. 2. ECCE VENIT. ET QUIS POTERIT COGITARE DIEM ADVENTUS EJUS? Vous avez dit insolemment (1) : *Tous ceux qui font le mal sont agréables aux yeux du Seigneur; ou si cela n'est pas, où est donc ce Dieu si juste?* Le voici ce Dieu, dont vous osez attaquer l'équité et les jugements; il va paraître. Qui de vous osera se montrer en sa présence, lorsqu'il vous reprochera vos dérèglements, et qu'il fera voir que toute votre prétendue justice n'est qu'hypocrisie et que mensonge? Qui pourra penser sans frayeur aux terribles suites de son premier avènement, par rapport à votre nation? Il viendra : mais vous ne le remarquerez point; vous ne pourrez supporter l'éclat de sa vertu; la jalousie vous portera à lui ôter la vie, et à vous attirer par là le comble de tous les malheurs. Vous verrez, après cela, s'il est injuste, le Dieu dont vous censurez la conduite. On peut aussi expliquer ceci du second avènement de Jésus-Christ, ou de saint Jean-Baptiste, qui reprit avec tant de force et de liberté les désordres des Juifs (2).

IPSE ENIM QUASI IGNIS CONFLANS, ET QUASI HERBA FULLONUM. Le Fils de Dieu purifia la religion des Juifs; il l'épura de toutes ses superstitions, des mauvaises explications des lois, des désordres qui régnaient dans le peuple. Mais l'effet de sa parole fut arrêté par la malice et la corruption des Juifs; ils fermèrent leurs yeux, bouchèrent leurs oreilles et endurcirent leur cœur. Ses paroles n'eurent leur effet total et parfait que dans l'église chrétienne. C'est là que l'on vit la loi du Seigneur connue et pratiquée dans sa pureté; dégagée de l'esprit de servitude, de contrainte, d'hypocrisie qui régnait sous l'Ancien Testament. *L'herbe des foulons;* ou, suivant l'hébreu (3) : *Borîth des lavandiers.* Quelques auteurs croient que *borîth* signifie du savon; d'autres, que c'est une certaine herbe. Saint Jérôme et les Septante sont de cet avis. Ce père (4) nous apprend qu'on trouve le *borîth* dans les lieux bas et humides de la Palestine, et qu'on s'en sert pour blanchir le linge. Voyez ce qu'on a dit sur *Jerem.*, II, 22.

℣. 3. SEDEBIT CONFLANS, ET EMUNDANS ARGENTUM; ET PURGABIT FILIOS LEVI, ET COLABIT EOS QUASI AURUM. Dans l'Orient, les orfèvres travaillent assis, et ont leur creuset au milieu de leur boutique, à terre et sans cheminée. Ils soufflent le feu avec un soufflet de figure ronde (5). C'est sans doute cette posture que Malachie veut représenter, en disant que le Seigneur s'assiéra, comme un orfèvre qui épure l'or ou l'argent. Ces prêtres que le Fils de Dieu purifie, sont les ministres de la loi nouvelle, qui offrent à Dieu un sacrifice de justice, *offerentes sacrificia in justitia.* Il les substitue aux prêtres de l'ancienne alliance; il les sépare de ce mauvais métal, comme on sépare le plomb de l'or et de l'argent. On peut voir dans l'épître aux Hébreux (6), l'éminence du sacerdoce de Jésus-Christ, au-dessus du sacerdoce d'Aaron, et l'abolition de ce dernier, pour faire place au premier.

℣. 4. ET PLACEBIT DOMINO SACRIFICIUM JUDA ET JERUSALEM. Dieu ne regarde pas seulement la victime offerte, mais il considère particulièrement la piété et l'humilité intérieure de celui qui la lui offre. C'est ainsi que l'Écriture dit qu'*il regarda Abel* d'abord, et ensuite *ses présents.* C'est pourquoi, bien que l'Église soit assurée que l'hostie adorable qu'elle offre à Dieu lui est toujours très agréable par elle-même, elle ne laisse pas de lui demander dans les prières du saint Sacrifice, qu'il daigne l'agréer, *comme il agréa autrefois le sacri-*

(1) Ch. II. 17.
(2) *Luc.* III. 7.
(3) בורית מכבסים Les Septante : Πόα πλυνόντων.
(4) *Hieronym. in Jerem.* II. 22.
(5) *Bellon. observat. l.* II. *c.* 114. *Chardin etc.*
(6) *Hebr.* V. VII. VIII. IX. *et* X.

5. Et accedam ad vos in judicio, et ero testis velox maleficis, et adulteris, et perjuris, et qui calumniantur mercedem mercenarii, viduas et pupillos, et opprimunt peregrinum, nec timuerunt me, dicit Dominus exercituum.

6. Ego enim Dominus, et non mutor; et vos, filii Jacob, non estis consumpti.

7. A diebus enim patrum vestrorum recessistis a legitimis meis, et non custodistis : revertimini ad me, et revertar ad vos, dicit Dominus exercituum. Et dixistis : In quo revertemur.

5. Alors je me hâterai de venir, pour être moi-même juge et témoin contre les empoisonneurs, contre les adultères et les parjures, contre ceux qui retiennent par violence le prix du mercenaire, qui oppriment les veuves, les orphelins et les étrangers, sans être retenus par ma crainte, dit le Seigneur des armées.

6. Car je suis le Seigneur et je ne change point : c'est pourquoi vous, enfants de Jacob, vous n'avez pas encore été anéantis,

7. Quoique, dès le temps de vos pères, vous vous soyez écartés de mes lois, et que vous ne les ayez point observées. Mais revenez à moi, et je me retournerai vers vous, dit le Seigneur des armées. Vous me dites : Comment retournerons-nous à vous?

COMMENTAIRE

fice d'Abel, et celui du patriarche Abraham : parce qu'elle ne considère les victimes que ces saints ont offertes à Dieu, que comme des figures de celle qu'elle lui offre, et qu'elle souhaite à tous ses ministres la même foi et la même ardeur de charité qu'ont eue ces anciens patriarches, dans les sacrifices qu'ils ont offerts. Si leur humilité a été si profonde, et leur piété si ardente, lorsqu'ils n'offraient à Dieu qu'une ombre et une figure, combien devrions-nous rougir d'avoir si peu de foi et si peu d'amour, lorsque nous offrons à Dieu une hostie toute divine?

℣. 5. Accedam ad vos in judicio, et ero testis velox maleficis. Lorsque je serai venu parmi vous, vous verrez si j'approuve le mal, si les méchants sont agréables à mes yeux, comme vous l'avez osé dire (1). J'accuserai, je condamnerai, je punirai ces criminels, dont l'impunité a été pour vous un sujet de scandale. Le Fils de Dieu a assez condamné le monde, et les dérèglements des Juifs de son temps, par sa doctrine et par ses exemples. Toute sa vie, tous ses discours furent une censure continuelle de l'orgueil, de l'hypocrisie, de la fausse religion des Juifs. Il promit d'envoyer le Saint-Esprit qui devait (2) accuser le monde *de péché, de justice, et de jugement. De péché, parce qu'ils n'avaient point cru en Jésus-Christ; de justice, parce que le Sauveur retournait à son Père, et qu'il sortait du monde pour n'y être plus vu; et de jugement, parce que le prince du monde était déjà jugé.* Enfin le Fils de Dieu fit éclater sa justice d'une manière terrible contre Jérusalem, en la livrant aux Romains, et en permettant qu'un si grand nombre de Juifs tombât sous l'épée de ces fiers vainqueurs. C'est là un de ces exemples éclatants qui prouvent que les yeux du Seigneur sont toujours ouverts sur les péchés des hommes, et que, s'il dissimule le crime ou s'il diffère de le châtier, ce n'est pas qu'il l'approuve ou qu'il l'autorise. On peut fort bien également expliquer tout ceci du dernier avènement du Sauveur, lorsqu'il viendra juger les vivants et les morts (3).

℣. 6. Ego Dominus, et non mutor. Je suis toujours ce que j'ai été : pouvez-vous montrer que jusqu'ici j'aie laissé le crime absolument impuni ? N'ai-je pas toujours humilié l'orgueil, et relevé l'humilité et la patience ? Jetez les yeux sur les Sennachérib, les Nabucodonosor, les Cambyse; de quelle manière les ai-je traités ? Je ne change point; ceux qui imitent ces fléaux du genre humain, périront comme eux. Considérez la protection que j'ai donnée jusqu'ici à la race d'Abraham ; comment je vous ai tirés de l'Égypte, et vous ai délivrés de la captivité : *Ego Dominus, et non mutor.* Je vous ai garantis, et je vous ai empêchés de périr : *Et vos, filii Jacob, non estis consumpti.* Il est donc faux qu'à présent ceux qui font le mal soient mes amis. Faites le bien, et vous verrez comment je vous protègerai, et vous comblerai de mes faveurs : *Revertimini ad me, et revertar ad vos* (verset 7).

On pourrait encore donner ce sens à l'hébreu (4) : *Parce que moi qui suis le Seigneur, je n'ai point recommencé, vous n'avez point cessé.* Je ne vous ai point frappés une seconde fois ; je n'ai point voulu achever de vous perdre, comme un ennemi terrassé que l'on achève de tuer; aussi n'avez-vous point cessé vos désordres. Autrement : *Car, pour moi qui suis le Seigneur, je ne vous hais point; et vous, fils de Jacob, vous n'avez point cessé* de m'offenser. Je n'avais nulle inclination à vous punir; mais vous n'avez pas cessé de m'irriter. Les Septante (5) : *Je ne suis point*

(1) Ch. II 17.
(2) *Joan.* XVI. 8.
(3) *Hieronym. Theodoret. alii plures.*
(4) כי אני יהוה לא שניתי ואתם בני יעקוב לא כליתם

(5) Διότι ἐγὼ Κύριος ὁ Θεός ὑμῶν, καὶ οὐκ ἠλλοίωμαι, καὶ ὑμεῖς οἱ υἱοὶ Ἰακὼβ οὐκ ἀπέγεσθε (7) ἀπὸ τῶν ἁμαρτιῶν τῶν πατέρων ὑμῶν.

8. Si affliget homo Deum, quia vos configitis me? Et dixistis : In quo configimus te? In decimis et in primitiis.

9. Et in penuria vos maledicti estis, et me vos configitis gens tota.

10. Inferte omnem decimam in horreum, et sit cibus in domo mea; et probate me super hoc, dicit Dominus : si non aperuero vobis cataractas cœli, et effudero vobis benedictionem usque ad abundantiam;

11. Et increpabo pro vobis devorantem; et non corrumpet fructum terræ vestræ, nec erit sterilis vinea in agro, dicit Dominus exercituum.

12. Et beatos vos dicent omnes gentes; eritis enim vos terra desiderabilis, dicit Dominus exercituum.

13. Invaluerunt super me verba vestra, dicit Dominus.

14. Et dixistis : Quid locuti sumus contra te? Dixistis : Vanus est qui servit Deo; et quod emolumentum quia custodivimus præcepta ejus, et quia ambulavimus tristes coram Domino exercituum?

8. Un homme doit-il outrager son Dieu, comme vous m'avez outragé? En quoi, dites-vous, vous avons-nous outragé? En ne me payant pas les dîmes et les prémices.

9. Aussi vous avez été maudits et frappés d'indigence, parce que vous m'outragez tous.

10. Apportez toutes mes dîmes dans mes greniers, et qu'il y ait de la nourriture dans ma maison; et après cela, considérez ce que je ferai, dit le Seigneur; si je ne vous ouvrirai pas toutes les sources du ciel, et si je ne répandrai pas ma bénédiction sur vous, pour vous combler d'une abondance de biens.

11. Je ferai entendre mes ordres en votre faveur aux insectes qui mangent les fruits; ils ne mangeront point ceux de vos terres; et il n'y aura point dans vos champs de vigne stérile, dit le Seigneur des armées.

12. Toutes les nations vous appelleront bienheureux : et votre terre deviendra une terre de délices, dit le Seigneur des armées.

13. Vos paroles injurieuses contre moi se sont multipliées, dit le Seigneur.

14. Et cependant vous répondez : Qu'avons-nous dit contre vous? Vous avez dit : C'est en vain que l'on sert Dieu; qu'avons-nous gagné pour avoir gardé ses commandements, et pour avoir marché avec un visage abattu devant le Seigneur des armées.

COMMENTAIRE

changé, moi qui suis le Seigneur votre Dieu; et vous, fils de Jacob, vous ne vous êtes point éloignés (verset 7) *des péchés de vos pères.*

℣. 8. In quo configimus te? In decimis, et in primitiis. Voici un nouveau motif de reproches contre les Juifs. Dieu leur déclare qu'il est très offensé de leur négligence à payer les dîmes et les prémices dues à son temple, et à ses ministres. Il insinue aux versets 10, 11, 12 que la stérilité dont leur pays avait été affligé jusqu'alors, était une suite de leur peu de fidélité à s'acquitter de ce devoir. Il n'y a aucune apparence que ce soit la même disette dont parlent Aggée (1) et Zacharie (2), et qu'ils attribuent à la négligence des Juifs à travailler à la construction du temple. Malachie a écrit plusieurs années après ces deux prophètes.

Le terme hébreu (3) que saint Jérôme a rendu ici par *configere*, percer, outrager, est traduit dans les Septante (4) par *supplanter, frapper du pied, donner des ruades.* Vous me dites : *En quoi vous avons-nous supplanté?* Ou plutôt : *En quoi vous avons-nous frappé du pied,* comme de jeunes chevaux trop gras, qui regimbent et lancent des ruades à ceux qui les approchent? Le Seigneur fait un semblable reproche aux fils d'Héli (5) : *Quare calce abjecistis victimam meam, et munera mea?* Mais ce n'est pas le même terme dans l'hébreu. Aquila et Symmaque (6) : *En quoi vous avons-nous fraudé?* De quoi vous avons-nous dépouillé?

℣. 9. In penuria vos maledicti estis. L'hébreu (7) lit ainsi tout le verset : *Vous avez été maudits de malédiction, car vous m'avez frustré, vous et toute votre nation.* Les Septante (8) sont fort différents et de l'hébreu et de la Vulgate : *Vous me regardez de travers,* et avec mépris, *et vous me dupez par vos supercheries. Voilà déjà un an passé.* Saint Jérôme a exprimé dans sa traduction en quoi consistait la malédiction dont le prophète parle. Il est manifeste qu'il s'agit d'une stérilité envoyée de Dieu, en punition de la négligence des Juifs à payer la dîme aux prêtres.

℣. 14. Et quod emolumentum quia ambulavimus tristes coram Domino? C'est encore une nouvelle plainte des Juifs contre le Seigneur, à laquelle le prophète va répondre. Nous nous sommes humiliés devant vous, nous avons jeûné, nous avons pris tous les signes extérieurs de la pénitence, nous nous sommes affligés, et nous avons paru devant vous dans une posture humiliée; et vous n'avez pas daigné nous regarder. *Marcher*

(1) *Agg.* I. 7. 8. *et* II. 20.
(2) *Zach.* VIII. 11. 12.
(3) ואמרתם במה קבענין
(4) Ἐν τίνι ἐπτερνίσαμέν σε. Comme s'ils l'avaient dérivé de עקב
(5) I. *Reg.* I. 29. למה תבעטו בזבחי
(6) *Aqu. et Sym. apud Theodoret. hic.* Ἐν τινί ἀπεστερήσαμεν σέ.
(7) במארה אתם נארים ואתי אתם קבעים הגוי כלו
(8) Les Septante : Ἀποβλέποντες ὑμεῖς ἀποβλέπετε, καὶ ἐμὲ ὑμεῖς πτερνίζετε, τὸ ἔτος συνετελέσθη. Il y a beaucoup d'apparence qu'il faut lire ἔθνος, au lieu de ἔτος, suivant la remarque de saint Jérôme.

15. Ergo nunc beatos dicimus arrogantes; siquidem ædificati sunt facientes impietatem, et tentaverunt Deum, et salvi facti sunt.

16. Tunc locuti sunt timentes Dominum, unusquisque cum proximo suo; et attendit Dominus, et audivit, et scriptus est liber monumenti coram eo timentibus Dominum, et cogitantibus nomen ejus.

17. Et erunt mihi, ait Dominus exercituum, in die qua ego facio, in peculium; et parcam eis, sicut parcit vir filio suo servienti sibi.

15. C'est pourquoi nous n'appellerons maintenant heureux que les hommes superbes, puisqu'ils s'établissent en vivant dans l'impiété; et qu'après avoir tenté Dieu, ils se tirent de tous les périls.

16. Mais ceux qui craignent le Seigneur ont tenu dans leurs entretiens un autre langage; aussi le Seigneur s'est rendu attentif à leurs paroles; il les a écoutés, et a fait écrire un livre, qui doit lui servir de monument en faveur de ceux qui craignent le Seigneur, et qui s'occupent de la gloire de son nom.

17. Et dans le jour où je dois agir, il seront, dit le Seigneur des armées, le peuple que je me réserve; et je les traiterai avec indulgence, comme un père traite son propre fils, qui le sert.

COMMENTAIRE

triste, ambulare tristis, marque la disposition d'un homme affaibli par le jeûne, exténué de douleurs ou de mortifications. Le Fils de Dieu ne veut point que ses disciples affectent de paraître tristes, lorsqu'ils jeûnent (1); et l'Écriture exprime ordinairement par ces mots, *affliger son âme* (2), le jeûne, la componction, la pénitence. Les Septante (3): *Nous avons marché comme suppliants en la présence du Seigneur.* Plusieurs exégètes (4) traduisent l'hébreu (5) par: *Nous avons marché dans le deuil,* ou avec des habits noirs, en présence du Seigneur; le chaldéen, *dans un esprit abaissé,* avec humilité. Mais il vaut mieux l'entendre d'un visage triste (6), sombre, morne, affligé.

℣. 15. Beatos dicimus arrogantes; siquidem ædificati sunt. *Nous appellerons heureux les hommes superbes, puisqu'ils s'établissent,* en vivant dans l'iniquité. A la lettre (7): *Nous estimerons heureux les superbes, puisque ceux qui commettent l'iniquité, sont fortement établis;* ils ont une postérité nombreuse et florissante (8). Les Septante (9): *Nous appelons heureux les étrangers;* les peuples qui ne vous connaissent et ne vous servent point.

Tentaverunt Deum, et salvi facti sunt. *Après avoir tenté le Seigneur, ils se tirent de tout péril. Ils éprouvent le Seigneur* (10); ils mettent sa patience à l'épreuve; ils l'offensent impunément *et se sauvent* de tout danger. Les Septante (11): *Ils ont résisté au Seigneur, et ont été garantis.*

℣. 16. Tunc locuti sunt timentes Dominum... et attendit Dominus... et scriptus est liber monumenti coram eo. Les justes, scandalisés de tels discours, se sont dit entre eux: Le Seigneur a écouté les discours insolents des impies, qui l'accusent d'injustice; il les a écoutés, et il a fait écrire un livre, qui sera un jour ouvert et qui convaincra ces murmurateurs de l'injustice de leurs plaintes. Les Septante l'entendent dans un sens contraire (12): *Voilà ce qu'ont dit contre le Seigneur ceux qui le craignent.* Voilà les plaintes qu'ils ont formées. Le texte hébreu (13) est plus favorable à la Vulgate. Cependant nous voyons dans l'Écriture que de saints personnages comme David (14) et Jérémie (15), ont été ébranlés en voyant la prospérité des méchants, et n'ont pu s'empêcher de s'en plaindre. *Ce livre* dans lequel le Seigneur enregistre ses amis et ses serviteurs, n'est autre chose que sa justice infinie, qui rend toujours infailliblement à chacun selon ses mérites. L'Écriture nous représente assez souvent le Seigneur comme un monarque qui tient le rôle de ses troupes et de ses officiers, et comme un juge qui rend la justice suivant ce qui est inscrit dans ses mémoires et dans son livre (16). Les Grecs disaient que Jupiter écrivait sur ses tablettes les injustices des méchants (17).

℣. 17. Erunt mihi in peculium; et parcam eis, sicut parcit vir filio suo. Le terme hébreu (18) *segoullâh,* signifie proprement une chose précieuse

(1) *Matt.* VI. 16. Nolite fieri sicut hypocritæ tristes.
(2) *Levit.* XVI. 29; XXIII. 27. 29. 32. - *Dan.* X. 12.
(3) Ἐπορευθήμεν ἱκέται πρὸ προσώπου Κυρίου.
(4) *Tig. Cast. Drus. Jun. Tremel. Pisc.*
(5) כי הלכנו קדרניות מפני יהוה
(6) *Grot. Vatab. Vide Psalm.* XXXVII. 7; XLI. 10; XLII. 2.
(7) אנחנו מאשרים זדים גם נבנו עשי רשעה
(8) Voyez *Genes.* XVI. 2; XXX. 3. - *Exod.* I. 21.
(9) Καὶ νῦν ἡμεῖς μακαρίζομεν ἀλλοτρίους, *etc.* Ils ont lu זרים au lieu de זדים
(10) גם בחנו אלהים וימלטו
(11) Les Septante: Καὶ ἀντέστησαν Θεῷ, καὶ ἔσωθήσαν.
(12) Ταῦτα κατελάλησαν, οἱ φοβούμενοι τὸν Κύριον, *etc.*
(13) אז נדברו יראי יהוה
(14) *Psalm.* LXXII. *et seq.*
(15) *Jerem.* XII. 1. 2. *et seq.*
(16) *Exod.* XXXII. 32. - *Psalm.* LXVIII. 29; CXXXVIII. 16. - *Isai.* XXXIV. 16. - *Dan.* VII. 10. - *Apoc.* XX. 12.
(17) *Euripid.* Τὰ ἀδικήματα ἐν Διὸς δελτοῦ πτυχαῖς γραφέσθαι.
(18) והיו לי ...סגלה וחמלתי עליהם כאשר יחמל איש על בנו *Vide Exod.* XIX. 5.

18. Et convertimini, et videbitis quid sit inter justum et impium ; et inter servientem Deo et non servientem ei.

18. Vous changerez alors de sentiment, et vous verrez quelle différence il y a entre le juste et l'injuste, entre celui qui sert Dieu, et celui qui ne le sert point.

COMMENTAIRE

qu'on met à part, et qu'on conserve soigneusement, comme de l'or, des pierreries, etc. *Peculium*, en latin, marque le gain qu'un esclave fait en son propre nom, ce qui est à lui en propre. Les Septante (1) : *Ils feront mon héritage*, ce que j'ai acheté, ce qui est à moi en particulier, *et je les choisirai, coume un père choisit son fils*. Aquila (2) : *Ils seront mon bien propre, et je les épargnerai comme un père épargne son fils*. Je les traiterai doucement en bon père.

(1) Les Septante : Καὶ ἔσονται μοὶ εἰς περιποίησιν, καὶ αἱρετιῶ αὐτοὺς ὃν τρόπον αἱρετίζει ἄνθρωπος τὸν υἱὸν αὐτοῦ.

(2) Ἔσονται μοὶ εἰς περιούσιον, καὶ φείσομαι, ὡς φείδεται ἄνθρωπος τοῦ υἱοῦ αὐτοῦ. *Hieron. et Theodor.*

CHAPITRE IV

Jour de vengeance contre les méchants et de salut pour les justes. Avènement d'Élie. Conversion future des Juifs.

1 Ecce enim dies veniet succensa quasi caminus; et erunt omnes superbi et omnes facientes impietatem stipula; et inflammabit eos dies veniens, dicit Dominus exercituum, quæ non derelinquet eis radicem et germen.

2. Et orietur vobis timentibus nomen meum Sol justitiæ, et sanitas in pennis ejus; et egrediemini, et salietis sicut vituli de armento.

3. Et calcabitis impios, cum fuerint cinis sub planta pedum vestrorum, in die qua ego facio, dicit Dominus exercituum.

1. Voilà qu'un jour viendra semblable à une fournaise ardente : tous les superbes, et tous ceux qui commettent l'impiété, seront alors comme de la paille; et ce jour qui doit venir, les embrasera, dit le Seigneur des armées, sans leur laisser ni germe ni racine.

2. Mais le Soleil de justice se lèvera pour vous, qui avez une crainte respectueuse de mon nom; et vous trouverez votre salut sous ses ailes. Vous sortirez alors et vous bondirez de joie comme les jeunes bœufs d'un troupeau.

3. Vous foulerez aux pieds les impies, lorsqu'ils seront devenus comme de la cendre sous la plante de vos pieds, en ce jour où j'agirai moi-même, dit le Seigneur des armées.

COMMENTAIRE

℣. 1. ECCE DIES VENIET SUCCENSA QUASI CAMINUS. C'est la continuation du chapitre précédent, où le prophète satisfait aux plaintes de ceux qui, voyant la prospérité des méchants en ce monde, en étaient scandalisés, et en prenaient occasion de murmurer contre la justice de Dieu. Le Seigneur ne dissimulera pas toujours; le temps de la vengeance viendra enfin. Ce sera à l'égard des méchants comme un feu qui consumera la paille, et qui brûlera tout ce qu'il rencontrera. Ce jour de vengeance est celui de la guerre des Romains contre les Juifs. Le feu de la guerre s'allumera dans Juda, et s'attachera aux plus méchants de la nation. Dieu les rassemblera de toutes les parties du monde, pour les enfermer dans Jérusalem à la fête de Pâque (1); afin que tous ensemble, ils portent la juste peine de leurs péchés. Ce malheur tombera principalement sur ceux qui ont dit (2) : *Que le sang de Jésus retombe sur nous et sur nos enfants.* La justice du souverain Dominateur saura, dans ce jour-là, démêler les innocents d'avec les coupables. Les chrétiens, prévoyant ce dernier malheur de Jérusalem et de la nation des Juifs, se retirèrent ailleurs (3), jusqu'à ce que cette tempête fût apaisée. Tout ce qui est dit ici à la lettre du dernier siège de Jérusalem par les Romains, est aussi appliqué au jugement dernier; et les pères l'entendent plus ordinairement en ce dernier sens, de même que ce qui est dit dans l'Évangile (4), où Jésus-Christ joint l'un avec l'autre, les signes de la destruction de Jérusalem, et ceux du jugement dernier de la nation juive.

ERUNT OMNES SUPERBI. Les Septante (5) : *Tous les étrangers*, comme au chapitre précédent, ℣. 16. Aquila lit : *Les superbes,* comme la Vulgate.

℣. 2. ORIETUR VOBIS TIMENTIBUS NOMEN MEUM SOL JUSTITIÆ, ET SANITAS IN PENNIS EJUS. Ceux qui craindront le Seigneur, verront venir le souverain Juge avec la même joie qu'un homme, plongé dans les ténèbres, voit paraître la lumière du soleil, dont l'éclat, la chaleur et les rayons lui rendent en quelque sorte la santé et la vie, en lui donnant la joie et la lumière. Les *ailes du soleil*, ne sont autres que ses rayons. Les Hébreux se représentaient le soleil et l'aurore (6), comme des corps ailés, de même à peu près que les païens donnaient des chevaux et un char au soleil. Ce sont des expressions poétiques et figurées.

EGREDIEMINI, ET SALIETIS SICUT VITULI DE ARMENTO. L'hébreu (7) : *Vous sortirez, et vous bondirez comme des veaux gras.* A la vue de Jésus-Christ, du Soleil de justice, les fidèles se livreront aux éclats d'une vive allégresse, comme les jeunes animaux qui bondissent sur le gazon, quand le soleil a réchauffé la terre et chassé les frimas.

℣. 3. CALCABITIS IMPIOS, CUM FUERINT CINIS SUB PLANTA PEDUM VESTRORUM. Vous serez comme des veaux qui bondissent, et qui écrasent leurs

---

(1) *Vide Joseph. de Bello.*
(2) *Matt.* XXVII. 25.
(3) *Euseb. hist. Eccles. lib.* III. *c.* 5.
(4) *Matt.* XXIV. 3. *et seq.* - *Marc.* XIII. 4. 5. *et seq.* - *Luc.* XXI. 5. 6. *et seq.*
(5) *Hebr.* זדים Les Septante : Ἀλλόφυλοι. *Aq.* Ὑπερηφανεῖς. *Theod.*
(6) *Vide Psalm.* CXXXVIII. 9. *Heb.* Si sumpsero pennas auroræ, כנפי שחר
(7) ויצאתם ופשתם כעגלי מרבק

4. Mementote legis Moysi, servi mei, quam mandavi ei in Horeb ad omnem Israel, præcepta et judicia.

5. Ecce ego mittam vobis Eliam prophetam, antequam veniat dies Domini magnus et horribilis.

6. Et convertet cor patrum ad filios, et cor filiorum ad patres eorum ; ne forte veniam, et percutiam terram anathemate.

4. Souvenez-vous de la loi de Moïse mon serviteur, que je lui ai donnée sur la montagne d'Horeb, afin qu'il portât à tout Israël mes préceptes et mes ordonnances.

5. Voilà que moi, je vous enverrai le prophète Élie, avant que le grand et épouvantable jour du Seigneur arrive.

6. Et il réunira le cœur des pères avec leurs enfants, et le cœur des enfants avec leurs pères, de peur qu'en venant, je ne frappe la terre d'anathème.

COMMENTAIRE

ennemis sous leurs pieds. Ces ennemis, si fiers aujourd'hui, ne seront qu'une cendre, qu'une poussière vague. Les Juifs sont détruits, la plupart sont morts et ne sont plus que cendre, après la ruine de Jérusalem ; les chrétiens n'ont rien souffert durant cette guerre terrible. Ils foulent aux pieds les cendres de Jérusalem, ils s'établissent sur ses ruines, rebâtissent *Ælia Capitolina* qui devint même le siège d'un évêché. Les Juifs n'y purent mettre le pied sous peine de mort (1).

℣. 4. MEMENTOTE LEGIS MOYSI. Soyez fidèles à l'observer jusqu'à ce que l'ange du Seigneur paraisse. Jusqu'à cette époque, il n'y aura plus de prophète dans Juda. C'est fini : la Judée va faire silence en attendant *Celui qui doit venir*. Souhaitez donc ardemment le jour de votre délivrance, et l'apparition du divin Précurseur, qui viendra *dans l'esprit et avec la vertu d'Élie* (2), pour vous conduire au *Dominateur que vous attendez, et à l'Ange de l'alliance que vous désirez* (3) depuis si longtemps.

℣. 5. ECCE EGO MITTAM VOBIS ELIAM PROPHETAM (4), ANTEQUAM VENIAT DIES DOMINI MAGNUS ET HORRIBILIS. On peut entendre ceci tant du premier que du second avènement de Jésus-Christ. Avant la naissance du Sauveur, parut Jean-Baptiste. Avant la prédication et la manifestation de Jésus-Christ dans le monde, ce précurseur l'annonça, le désigna, le montra, le reconnut devant ses disciples et devant les Juifs. Quoique la naissance temporelle de Jésus-Christ ait paru faible et indigne de la majesté divine, elle fut pourtant redoutable pour les Juifs, par rapport aux suites terribles qu'elle eut à leur égard. Le prophète semble avoir eu principalement en vue ce premier avènement. Jésus-Christ, dans l'Évangile (5), nous dit expressément que Jean-Baptiste est Élie, que les Juifs attendaient ; que ce précurseur était venu dans le monde avec le zèle et avec la vertu d'Élie, pour convertir les incrédules. Il ajoute ailleurs (6) que les Juifs ne l'ont point écouté ; mais qu'ils l'ont traité comme ils ont voulu, et qu'ils en feront de même à son égard.

Cependant Notre Seigneur donne à entendre dans l'Évangile qu'Élie doit venir plus tard, mais ces textes ne sont pas exempts de toute difficulté (7). Aussi les pères (8), et les commentateurs juifs et chrétiens voient ordinairement dans ce passage le jugement final, et le dernier avènement du Sauveur ; la lettre présente ce sens tout naturellement à l'esprit. C'est la tradition constante de la Synagogue et de l'Église, que le prophète Élie viendra réellement, et en personne, avant la fin du monde, pour s'opposer à l'Antéchrist, et pour rappeler les Juifs à Jésus-Christ. La venue de saint Jean-Baptiste, la destruction du temple et celle de Jérusalem, quoique bien réelles en elles-mêmes, n'étaient que des figures de l'apparition personnelle et effective d'Élie à la fin des siècles, et du jugement terrible que le Seigneur exercera contre tous les hommes qui ont violé ses saintes lois, et qui se sont abandonnés au crime.

℣. 6. CONVERTET COR PATRUM AD FILIOS, ET COR FILIORUM AD PATRES. Élie réunira l'Église avec la Synagogue, Jésus-Christ sera le centre de cette réunion ; les deux peuples n'en feront plus qu'un ; il n'y aura qu'une foi et une Église. Les Juifs, comme plus anciens, sont nommés les pères ; et les gentils convertis, comme plus nouveaux dans la connaissance du vrai Dieu, sont appelés les enfants. L'antipathie et la jalousie des deux peuples cesseront (9) : *Ephraim non emulabitur Judam, et Judas non pugnabit contra Ephraim.*

Saint Jean-Baptiste travailla avec tout le zèle dont il était capable, à réunir les pères aux en-

(1) *Euseb. Hieronym. in Jerem.* XVIII. *et in Sophon.* I.
(2) *Luc.* I. 17.
(3) *Malach.* III 1.
(4) Les Septante : Ἠλίαν τὸν Θεσβίτην. *Ita edit. rom. Theodoret. Hieronym. sed Complut.* Ἠλίαν τὸν Προφήτην.
(5) *Matt.* XI. 14. *et* XVII. 11. 12. - *Marc.* IX. 11. 12. - *Luc.* I. 17 ; IX. 8.
(6) *Matt.* XVII. 12.
(7) *Matt.* XVII. 11. - *Marc.* IX. 11.
(8) *Ita Justin. Mart. Dialog. cum Tryphone.* - *Tertull. lib. de anima, c.* 35. 50. - *Martyr. Hyppolyt. serm. de Anti-Christo.* - *Chrysost. homil.* LVIII. *in Matth.* - *Ambros. in Luc. lib.* I. - *Hieronym. in cap.* X. *Matt. et in cap.* XVII. *et in Malachiam hic.* - *Theodoret. hic.* - *Cyrill. Alex. in hunc loc.* - *Aug. de Civit. lib.* XX. *c.* 29. - *Greg. Mag. homil.* VII. *in Evangelia, et alii plures. Vide si placet, Malvenda, de Anti-Christo, lib* IX. *c.* 6. - *Sanct. hic.* - *Natal. Alex. hist. vet. Test. t.* II. *Dissert.* 6.
(9) *Isai.* XI. 13.

fants, et les enfants aux pères, en prêchant par sa vie et par ses paroles ; en exhortant, en reprenant avec force les abus et les dérèglements qui régnaient parmi les Juifs de son temps, et en les rappelant à la sainteté, à la foi même de leurs ancêtres, dont ils s'éloignaient si fort par leurs mœurs (1). Il leur disait qu'en vain ils se flattaient d'être fils d'Abraham (2), puisqu'ils imitaient si mal sa fidélité et son obéissance. Il les menaçait de la colère prochaine du Seigneur, en leur disant que la cognée était déjà au pied de l'arbre, pour l'abattre (3). Enfin il n'omit rien pour les réconcilier avec leurs pères, les patriarches et les prophètes, en les exhortant à reconnaître Jésus-Christ, que leurs ancêtres avaient prédit, attendu, désiré et adoré avant qu'il parût dans le monde.

Cette expression : *Convertet cor patrum ad filios,* peut signifier qu'il réconciliera les pères avec leurs enfants, et les enfants avec leurs pères (4). Lorsqu'on dit que le père est armé contre le fils, et le fils contre le père, cette expression marque une extrême division, une guerre cruelle et intestine. Voyez *Mich.* VII. 5.6.-*Jerem.* IX. 4. *et* XLVII. 3. *Et Matt.* X. 35. En annonçant la venue du Sauveur, saint Jean-Baptiste a véritablement réuni les pères et les enfants, les Juifs et les païens ; ou les anciens patriarches, avec ceux des Juifs qui voulurent bien écouter et pratiquer ses instructions. Le Messie compléta et confirma son œuvre ; les hommes vraiment religieux s'attachèrent à lui ; quant aux autres, la guerre subsista, comme il le déclare lui-même, *Matt.* X. 35 : *Non veni pacem mittere, sed gladium.* Il leva les difficultés, et éclaircit tous les points contestés dans l'explication de la loi et des prophètes. Il réunit dans sa personne tout ce qui paraissait contradictoire dans les Écritures ; il se montra tout à la fois Dieu et homme, mortel et immortel, maître et serviteur, faible et tout-puissant.

Enfin on peut entendre cet endroit, en disant qu'*il convertira les pères aussi bien que leurs enfants, et les enfants aussi bien que leurs pères* (5) ; qu'il les ramènera les uns et les autres au vrai culte du Seigneur. *Les enfants avec les pères,* marquent une conversion générale de tous les Juifs sans exception, telle que celle qui arrivera à la fin du monde (6) : *Donec plenitudo gentium intraret, et sic omnis Israel salvus fieret.*

NE FORTE PERCUTIAM TERRAM ANATHEMATE (7). *De peur que je ne dévoue toute la terre à l'anathème ;* comme ces villes et ces pays, d'où l'on extermine les habitants, et que l'on dévoue à une perte entière (8). Les Septante (9) : *De peur que je ne frappe le pays absolument ;* que je ne le perde sans ressource. Il semble par cet endroit, que les menaces qu'on lit ici, regardent plutôt la ruine de Jérusalem, que le jugement dernier ; car, à la fin des siècles, Dieu menacerait-il en ces termes : Convertissez-vous, si vous ne voulez pas que je détruise le pays sans ressources ? La conversion du peuple dans cette circonstance, empêcherait-elle la transformation de la terre ?

---

(1) *Aug. de Civit. lib.* XX. *c.* 29. - *Greg. Moral. lib.* XI. *c.* 10. - *Hieron hic. Sanct. n.* 19.

(2) *Luc.* III. 8.

(3) *Ibid* ℣. 9.

(4) *Confer Eccli.* XLVIII. 10. - *Luc.* I. 17. Ut convertat corda patrum in filios.

(5) *Hebr.* השיב לב אבות על בנים ולב בנים על אבותם La préposition על se prend souvent pour *avec, par dessus. Genes.* XXXII. 11. Nec percutiat matrem cum filiis. על בניה

(6) *Rom.* XI. 26.

(7) פן אבוא והכיתי הארץ חרם

(8) *Deut.* VII. 26. VII. 17.

(9) Μὴ ἐλθὼν πατάξω τὴν γῆν ἀρᾶν.

FIN DE MALACHIE ET DU TOME ONZIÈME DE LA BIBLE